

BRUXELLES

Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt :
Bruxelles X
P 302402



PB-PPIB-01148
BELGIE(N)-BELGIQUE

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANTS

N°279 – NOVEMBRE/DECEMBRE 2015

EN MOUVEMENTS

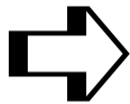


LE CHAMP DES COMMUNS

PETIT PÉRIPLÉ DANS LE PAYSAGE DES COMMUNS

Un concept qui ne fait pas toujours l'unanimité et suscite même des inquiétudes mais qui se développe de plus en plus, à Bruxelles comme ailleurs. Essai de décryptage.

DOMINIQUE NALPAS, ADMINISTRATEUR D'IEB



Le récent festival Temps des Communs, le cycle de rencontre SelfCity, Commons Josaphat, ou encore les Etats Généraux de l'Eau pour ne citer que ces actions, ont favorisé la rencontre de multiples situations se revendiquant de concepts allant des biens communs au principe du commun en passant par la notion de commoneurs^[1] voire de commonalité, etc. Cet « univers » offre une palette variée de propositions de définitions, d'actions ou de conceptions aux horizons qui s'éclairent différemment, parfois lumineux, parfois moins.

ENTRE DÉLIRE BUREAUCRATIQUE ET DÉLIRE FINANCIER

Ce n'est sans doute pas pour rien que le concept de « Communs » trouve une telle recrudescence à notre époque. Après la Chute du mur qui nous amène à tourner définitivement le dos aux grands récits épiques centrés sur l'Etat centralisé (et sa bureaucratie), après la crise des subprimes qui jette définitivement la suspicion sur la financiarisation à outrance du monde et la domination capitaliste, et enfin, avec l'épuisement des ressources de la planète et la crise écologique, nombre d'acteurs recherchent des voies nouvelles qui permettent tout à la fois de penser l'action collective et l'expression de la singularité, qui cherchent à ne plus opposer politique et éthique, voire qui cherchent à renouer question sociale et question environnementale. Est-ce une manière de ne pas se résigner devant ce que d'aucuns voudraient imposer comme la fin de l'Histoire ?

Nous ne pourrions pas aborder toutes les approches qui semblent participer de ce paysage des communs (ou ces paysages du commun ?) et nous écarterons d'emblée celles qui se situent essentiellement dans le champ moral autour d'une spéculation sur ce qu'est le bien (versus le mal) fût-il commun. Le bien commun au sens moral du terme a pu être utilisé par le capitalisme même comme justification de ce modèle.

Nous concentrerons notre propos sur une approche des biens communs dans une perspective concrète ou pragmatique qui aborde ce concept par son versant économique, social ou politique, pour qui le bien est une ressource ou un service, une richesse (mais pas nécessairement monétaires), voire une production et une forme de gouvernance. Mais nous verrons que c'est déjà suffisamment complexe et escarpé ainsi.

Nous aurions pu aborder la notion de bien commun par ce que cela n'est pas. Mais même cet exercice reste difficile à moins d'être réducteur. C'est pourquoi nous aborderons ce paysage par approches successives.

CRITIQUE DU COMMUN COMME SUBSTANCE

Certains abordent la notion de biens communs en affectant aux ressources la substance du commun. Ces biens seraient en soi des communs parce qu'ils seraient essentiels à la vie et non substituables. Les exemples de l'eau, de l'air, de la terre, des semences, etc. qui sont tellement essentiels à la vie (l'homme est composé de 70% d'eau par exemple) sont souvent évoqués dans une telle perspective. Ces ressources se distinguant, par exemple, du pétrole ou du gaz, qui sont aussi des biens, mais qui ne seraient pas communs parce que non essentiels à la vie et totalement substituables. Pour produire de l'énergie, on peut substituer le pétrole par d'autres ressources. Ce point de vue « substantialiste » des biens communs fait que ces derniers ne peuvent être protégés que par l'Etat ou des institutions internationales, ils deviennent des biens communs publics et laissent très loin les citoyens de la gestion commune.

Certains parfois les appellent les biens communs de l'humanité vu qu'ils sont universellement répartis. Le référendum italien sur l'*Aqua bene comune*^[2] fut une belle réussite en la matière. Mais cette approche n'est pas exempte de critiques. Dès lors que certains biens universels

seraient dignes de ne pas être marchandisés, la porte reste ouverte dès lors pour légitimer la marchandisation du reste du monde !

LES COMMONEURS DU LOGICIEL LIBRE DONNENT L'EXEMPLE

Nombreux sont ceux qui s'accordent pour dire que les commoneurs dans le domaine des logiciels libres sont sans doute ceux qui ont le mieux compris l'usage contemporain de l'emploi de la notion de communs. Cela fait des années qu'ils produisent en commun des logiciels dont les codes sources sont partageables mondialement et, surtout, qu'ils ne s'en laissent pas (trop) déposséder par des forces de privatisation. Selon eux, les sources du langage informatique ne peuvent être privatisées, ils s'opposent en cela aux logiciels propriétaires. Ils démontrent clairement que ce qui est commun est le fruit de la volonté humaine, (tout comme la volonté propriétaire est également un projet humain). Pour ces acteurs la question est du même ordre que pour le langage courant : que serait l'humanité si les langues étaient privatisées, que chaque mot ou chaque structure syntaxique était brevetée ? On voit les effets désastreux de ces formes de privatisations dans d'autres champs, comme celui par exemple des semences. L'un des phénomènes majeurs que pose la question des OGM, outre les risques qui pourraient peser sur l'environnement, c'est la privatisation du code fondamental de ce qui constitue le vivant et la dépossession des savoirs sur les semences des paysans qui, eux, se sont laissés déposséder depuis belle lurette.

METTRE FIN AUX PRATIQUES DE DÉPOSSESSION QUI REMONTENT AUX ENCLOSURES

Produire les communs c'est fondamentalement s'opposer pragmatiquement à la dynamique de dépossession que, pour l'essentiel, l'on fait remonter au mouvement des enclosures. C'est une époque – la fin du Moyen-Âge en Angleterre



– où l'agriculture vivrière et paysanne qui nourrit les communautés villageoises est accaparée et privatisée par les seigneurs, transformant les communs du sol en support d'une agriculture productiviste et propriétaire en vue de valoriser l'échange des biens produits sur le marché. Marx associera à ce mouvement des enclosures – qui fait passer la production agricole du régime de la valeur d'usage à celui de la valeur d'échange –, l'accumulation primitive du capital. Selon David Harvey le mouvement d'accumulation par dépossession qui se transforme en exploitation du travail – et inversement –, ne cesse de se reproduire aujourd'hui et notamment au cœur des villes et des territoires.

La spéculation immobilière qui sans doute se trouve être dans cette ligne historique met aujourd'hui en concurrence les villes sur un échiquier mondialisé. Cette concurrence se retrouve au cœur de nos quartiers, créant le risque de l'éviction des populations les plus précarisées et la perte plus généralisée d'un droit à la ville. Les lecteurs du BEM connaissent notre point de vue à ce sujet. Pour David Harvey, le conflit devient géographique^[2] et les syndicats devraient plus pleinement en prendre conscience. Vers une alliance entre travailleurs et commoneurs ? Après tout, les syndicats ne regroupent-ils pas les déposés de l'Histoire ?

LA GOUVERNANCE DES BIENS COMMUNS : PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE !

Des exemples toujours plus nombreux existent, issus d'inventions contemporaines aux technologies avancées comme on l'a vu ou ceux issus de la tradition. Elinor Ostrom qui a reçu le prix Nobel d'économie en 2009 pour ses travaux sur la gestion des biens communs^[3] a pu montrer que des collectifs agissant dans le monde entier ont réussi à préserver des communs, parfois depuis des temps immémoriaux, mettant à mal une vision néolibérale devenue exclusive. Avec la publication de ses travaux, elle mettait fin au fameux épisode de la

Tragédie des Communs ouverte par Garret Hardin en 1968 qui tentait de démontrer que les biens communs étaient incompatibles avec la durabilité : les appropriateurs voulant toujours maximiser leurs profits, la ressource – le bien mis en commun – ne pouvait que s'épuiser. Seul, une autorité en surplomb du bien, l'Etat ou un acteur privé pouvait gérer la ressource « en bon père de famille ». Les travaux d'Ostrom ont montré que Hardin avait omis un élément majeur, c'est que les humains qui utilisaient des ressources communes pouvaient fort bien s'organiser pour co-gérer les ressources en question.

NO COMMONS WITHOUT COMMONING

Un bien commun, ou un commun, est toujours un assemblage d'une communauté d'humains et de non humains tels que la ou les ressources qui les lient, des techniques employées, des flux financiers et surtout, des règles que les appropriateurs^[4] se donnent pour créer les conditions du commun. Une définition proche est donnée par Tine de Moore dans l'article de ce BEM, *l'Utopie commence où la volonté politique s'arrête*.

Nous n'identifierons pas ici les huit règles que les travaux d'Ostrom ont pu dégager de ses observations pour pérenniser des biens communs, mais elles indiquent avec clarté que la gestion des communs ne doit pas être traitée à la légère, que cela demande une attention particulière, un souci du détail, un engagement, une capacité à se structurer. Pour le dire dans une forme synthétique, *there is no commons without commoning*, il n'y a pas de commun sans production du commun.

Nous rajouterons que toutes les technologies ne sont pas bonnes pour le commun, c'est-à-dire, pour l'auto-gouvernement. Pensez-vous qu'un jour vous verrez une centrale nucléaire gérée par une communauté de travailleurs et d'usagers ?

Sur tous ces points, les commoneurs seront souvent d'accord. C'est peut-être sur la portée de ces conceptions qu'il pourrait y avoir des divergences de vue. Elinor Ostrom, par exemple, dans

une perspective très pragmatiste du courant néo-institutionnel auquel elle se dit appartenir verra les biens communs comme l'un des possibles de la gestion des ressources ou de la production aux côtés de l'action privée et de l'action étatique. Pour chaque situation, il y a lieu d'analyser le choix le plus efficace. Cette vision libérale est parfois « contestée » : à qui appartient la mesure de cette efficacité et sur quels critères ? Nous en reparlerons plus loin.

LE COMMUN COMME LIEU D'APPRENTISSAGE

Nombreux sont ceux qui mettront l'accent sur l'action des commoneurs eux-mêmes et sa dimension d'autonomisation des groupes ou de la dimension d'apprentissage dans une perspective expérimentale. Pour un tel type d'approche, les biens communs sont le produit d'une praxis^[5], c'est-à-dire une pratique transformatrice de soi et de son environnement à partir des acteurs eux-mêmes, ce que d'aucuns appelleront l'empowerment, l'acquisition d'une capacité à agir.

Cette manière de voir les choses est parfaitement légitime. Il y a bien un travail d'apprentissage et de transformation de nos manières d'être au monde, pour passer des formes de gestion pyramidales et non démocratiques vers des modes de gestion plus horizontaux, nous en avons tellement peu l'expérience intime et collective. Il s'agit de faire de la production du commun une culture (par l'utilisation de multiples ressources issues de la diversité culturelle ou à co-créer) par la pratique volontaire, alors que tout nous pousse à une individualisation outrancière et peu consciente des enjeux collectifs. Et pour un David Bollier^[6], la production des communs reste une aventure passionnante, il ne faudrait pas oublier le plaisir et l'accomplissement de soi que procure l'action collective qui est une justification en soi : peut-être la seule vraie manière d'assumer sa singularité. Plutôt que la consommation de masse ou la distinction qui semble s'y opposer, mais qui toutes deux, en fait, nous formatent.



BURATINAS/NADINE VZW

DÉPASSER LES BIENS COMMUNS EN S'OUVRANT AU PRINCIPE DU COMMUN

Mais nous ne sommes pas au bout du chemin. Certains qui se revendiquent de l'univers du commun, font pourtant la critique des biens communs. On ne peut envisager le monde comme une série de poches vertueuses et expérimentales mais séparées les unes des autres et oubliées des plus précaires. Car il n'est pas improbable que les expérimentateurs du commun appartiendront à des classes de gens qui ont le temps et le capital au moins culturel et social pour le faire. Et puis, comment passer des communautés de pratiques à la Grande société ? Ceux-là insisteront plutôt sur le commun comme principe en y percevant une dimension de transformation sociétale globale.

Pierre Dardot et Christian Laval^[7] sont sans doute ceux qui ont le mieux décrit et analysé les fondements de ce principe sur la base d'une critique sociale et politique. Prenant acte des mouvements sociaux mondialisés, de Seattle à Madrid, en passant par Gênes et les Indignés, etc. Ils proposent de sortir du post-modernisme^[8] sans pour autant s'engager dans une perspective historique déterministe où la fin serait déjà connue. Serait-ce la tierce voie entre bureaucratie et financiarisation globalisée ? Le principe du commun est posé tel une base et devient un analyseur en tout lieu, en toute situation, pour l'agir coopératif. Le principe du commun s'oppose au principe de compétition qui lui aussi nous est imposé en tous lieux du monde globalisé.

INSTIUTER LE COMMUN : LA RÉVOLUTION DU XXI^E SIÈCLE ?

Pour ces auteurs il faut dès lors construire une politique du commun... Déjà en opposant au sacro-saint droit de propriété un droit d'usage. Héritant des travaux de Castoriadis, ils opposent en outre une pratique instituante à la domination de l'institution où l'on nous demande d'être de bons citoyens dociles – institués –, certes affublés de droits et de devoirs, mais tellement silencieux et seuls. Pour Dardot et Laval, le citoyen n'est plus l'homme nu face à l'Etat, il est inséré dans

les réseaux de communautés d'actions concrètes transformant les institutions, mieux en réinventant l'institution. Le commun, en ce sens, suppose toujours « une institution ouverte, sur son histoire, sur la distribution des places, les rapports de domination ou d'exclusion qui s'y jouent, sur tout ce qui fonctionne comme son inconscient ». Cet agir instituant pourrait peut-être être traduit par le terme de commonalité.

Quoi qu'il en soit, la nécessité de transformation sociale s'apparente à la révolution du XXI^e siècle. Il ne s'agit pas tant de table rase que de convoquer un imaginaire social. Le social se doit de renouer avec une dimension créatrice et pas seulement reproductrice de lui-même.

Mais pour eux, on ne pourra pas produire cet imaginaire social autour du commun en oubliant le monde du travail – qui reste central dans nos sociétés – en réinventant le mouvement coopératif et les formes de mutualisation dans l'entreprise. Le mouvement de récupération des entreprises par les ouvriers en Argentine – plus de trois cents –, suite aux diverses crises économiques qui ont secoué le pays, forme un exemple dont des enseignements peuvent être tirés.

Par ailleurs, pour ces deux auteurs, les institutions du service public doivent devenir des instruments du commun, à l'exemple de la gestion de l'eau à Naples. Il ne s'agit pas seulement de la municipalisation du service de l'eau : le contrôle de la gestion de l'eau se fait également par les citoyens sous la forme d'une « démocratie active », aux fins de sortir de la gestion classique représentative, tellement politisée et prenant le risque du clientélisme. Mais, cela ne sera toutefois pas suffisant, il faudra que l'ensemble des communs se fédère. Des communs les plus locaux aux plus globalisés, des plus territorialisés à ceux qui sont déterritorialisés, de ceux qui se jouent dans le travail à ceux qui se jouent en dehors, dans l'urbain ou dans la démocratie sociale par exemple. Mais nous rajouterons que ces communs doivent pouvoir se fédérer à partir d'eux-mêmes... ou sinon nous pourrions retomber dans des formes déterministes ou surplombantes du social, l'exact inverse de l'autonomie voulue par le commun.

UN PASSAGE ÉTROIT DANS UNE PENSÉE-PAYSAGE

C'est dire si le travail sera patient et le passage étroit, voire vertigineux. Avec les communs, c'est le chemin qui va compter et non la fin. Ce périple dans les multiples paysages du commun pourrait se prolonger longuement et pour cause, le commun est sans doute au fondement de toute société. Dès lors, le regard vers un horizon des communs nous amène à en découvrir d'autres encore, et d'autres regards, d'autres vallées et de nouvelles zones d'ombre. Il est clair que l'appel des communs motive nombre de personnes de toutes les générations... de toutes les cultures ? Certains fondent leur action plutôt à partir d'une vision critique, d'autres, plutôt à partir d'un mouvement pragmatique. S'il faut comprendre les oppositions du regard, sans doute doit-on les placer dans une tension créatrice au sein de cette pensée-paysage.

1. Sous la pression de la société civile, en 2010, l'Etat italien a été amené à proposer un référendum pour une eau bien commun, ou autrement dit, contre la privatisation de l'eau. La population italienne s'est prononcée massivement pour que l'eau reste un bien commun.

2. HARVEY David, Géographie de la domination, Les prairies ordinaires, 2008

3. OSTROM Elinor, La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles, 2010, Editions de Boeck.

4. Le terme d'appropriateur est le terme utilisé par Elinor OSTROM, ou tout au moins son traducteur.

5. Nous reprenons une définition proposée par Castoriadis dans l'Institution imaginaire de la société.

6. BOLLIER David, La renaissance des communs, Editions Charles Léopold Mayer.

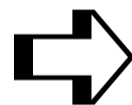
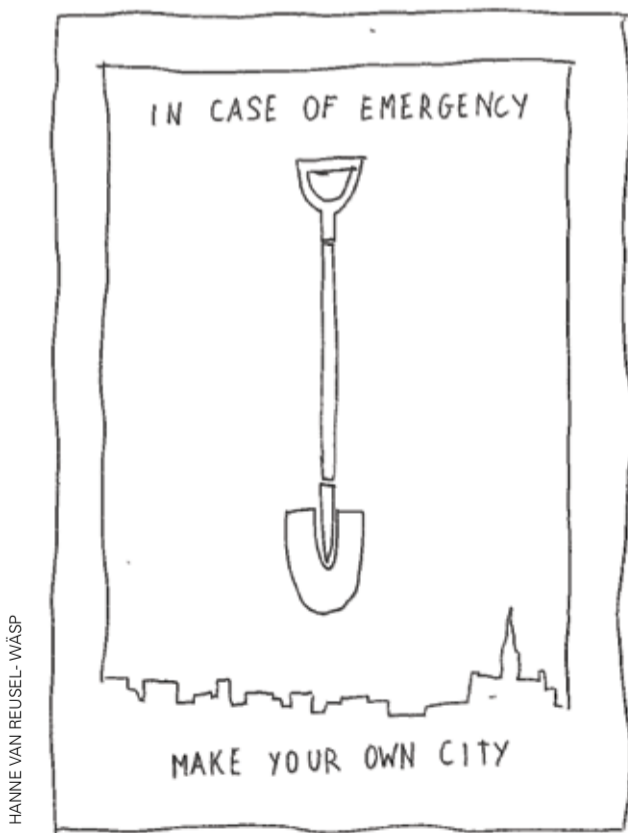
7. DARDOT Pierre, LAVAL Christian, Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle. Paris, 2014, Editions La Découverte.

8. C'est nous qui le disons ainsi.

L'UTOPIE COMMENCE OÙ LA VOLONTÉ POLITIQUE S'ARRÊTE

La friche Josaphat est une des dernières réserves foncières du Nord de Bruxelles. Elle doit devenir un nouveau quartier public et privé. Commons Josaphat propose d'en faire un quartier « en commun ». Un projet similaire est devenu réalité sur Les Plaines-du-Loup à Lausanne. Pourquoi pas à Bruxelles ?

COMMONS JOSAPHAT



Commons Josaphat réunit des habitants et des associations de la Région bruxelloise autour de la nécessité de produire et de gérer la ville comme une ressource commune. Ils sont autonomes et libres de toute appartenance politique. Ils n'agissent pas comme un bureau d'étude. Ils n'agissent pas comme un syndicat qui aurait la force de ses affiliés et la légitimité du nombre. Ils n'ont pas la prétention d'habiter sur la friche. Ils agissent comme des citoyens et des associations concernés par leur ville, qui souhaitent être force de proposition ; au-delà de la simple enquête publique ou de l'extériorité critique. Ils souhaitent occuper le terrain et les idées avec d'autres manières de produire la ville.

LA FRICHE JOSAPHAT

Pour commencer à construire la ville en bien commun, un terrain s'est imposé : la friche Josaphat. Il s'agit d'une des dernières réserves foncières de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle s'étend sur 24 hectares, soit une superficie de quelques 32 terrains de football. Elle a été rachetée par la Région au Fédéral au travers d'un véhicule financier, la SAF, Société d'Acquisition Foncière, future Société d'Aménagement Urbain. Le gouvernement régional a approuvé en première lecture un schéma de développement qui trace le devenir de cette friche en prévoyant la construction de 1875 logements et la création de plusieurs milliers d'emplois. Aucun contrat n'est encore passé avec des tiers, ce qui maintient toutes les orientations ouvertes. Commons Josaphat prend acte de ce programme. Il répond à un coût d'acquisition et rencontre les nécessités de compacité de la ville

durable. Il questionne la manière dont ce morceau de ville est fabriqué et les garanties de son accessibilité sur le très long terme.

LA NÉCESSITÉ À LAQUELLE CETTE DÉMARCHE RÉPOND

La ville produit de la valeur par l'effort que l'ensemble des citoyens y injectent, soit au travers de leurs impôts en produisant la puissance publique, soit au travers de l'investissement de leurs revenus dans l'achat, la rénovation ou la construction de leur espace de vie et de travail. Cette valeur est aujourd'hui accaparée au travers de la propriété privée. Un bâtiment aux abords d'un nouveau parc gagne en valeur sans qu'aucun effort individuel n'ait été fourni. Cette nouvelle valeur revient au propriétaire.

Pour pallier cette appropriation, deux mécanismes existent : la propriété publique ou la fiscalité. La propriété publique est fragile. Selon la conception de l'exécutif ou les nécessités d'un mandat, elle peut rapidement être démantelée et c'est d'autant plus vrai en ces périodes de disette des ressources publiques. Reste la fiscalité qui permettrait de capter par une série de mécanismes le gain en valeur. Ce levier est très peu utilisé par la classe politique étant donné sa faible valeur médiatique et électorale. En découle une ville dont la valeur est régulée par l'attente de gains des propriétaires privés. La valeur des biens augmente ; les loyers augmentent ; l'espace devient cher donc rare et accessible à une portion chaque fois plus faible de la population.

Une approche par les communs, au-delà de la production privée et de la production publique, au-delà de la propriété privée et de la propriété





PAULA BOUFFIOUX

publique, au-delà de l'appropriation privée et de la décision publique devient un champ de réponses nécessaire à investir.

LA PERSPECTIVE DES COMMUNS

Quand il parle de « commun », Commons Josaphat renvoie à :

- des ressources allant du plus tangible (l'eau, le foncier...) au plus abstrait (les logiciels libres, la connaissance, les données...),
- dont la gestion relève de communautés concrètes ou de régimes hybrides entre une représentation publique et politique d'une part et ces communautés d'autre part,
- qui mobilisent toutes une action collective et un accord sur les règles d'usage et l'appropriation des bénéfiques,
- qui impliquent systématiquement les utilisateurs dans la gestion,
- et qui poursuivent un enjeu général d'accessibilité universelle et de soutenabilité environnementale.

LES COMMUNS DANS LA PRODUCTION DE LA VILLE ET SA GESTION

En synthèse, la production de la ville n'est plus un domaine qui ressort de la seule décision de l'exécutif politique accompagné d'une expertise technique. Elle doit être un choix collectif sur une manière de traduire dans l'espace notre nécessité d'habiter, de nous rencontrer, de circuler et de subvenir à nos besoins.

Cette redistribution du pouvoir au niveau de la conception de la ville peut également se traduire dans sa gestion sur le long terme et dans la décision sur l'affectation de ses bénéfiques. Cette gestion est aujourd'hui assumée sur un mode binaire. Les espaces publics et les bâtiments publics sont gérés, entretenus et potentiellement cédés par le pouvoir public au travers du droit administratif et des pouvoirs exécutifs. Les autres espaces sont gérés, entretenus et potentiellement cédés par leur propriétaire privé. Les coûts liés à la gestion et les bénéfiques liés à la cession

reviennent aux propriétaires, soit publics, soit privés. Commons Josaphat propose de raffiner cette manière de produire et de gérer la ville.

DES CHOSES ACQUISES EN DEUX ANS D'EXISTENCE

Commons Josaphat formule une proposition concrète après deux ans de travail. Elle adopte la perspective des commons pour proposer une conception des espaces publics, du logement, des structures écologiques, de la mobilité, des finances, de la gouvernance et du phasage du futur quartier.^[1]

Par ailleurs, le débat sur l'appauvrissement public avance. Les autorités évoluent vers une volonté de travailler avec l'emphytéose non seulement sur le site de Josaphat, mais également sur d'autres fonciers en maîtrise publique. Loin du développement de la ville en bien commun, c'est une avancée positive.

Sans que ce soit le fruit de l'action de Commons Josaphat, l'occupation réelle du territoire a commencé. Le Théâtre des Nouveaux Disparus y a sa base arrière. L'asbl Dewey développe un potager urbain en lien avec des voisins du site. Et la SAF a lancé un appel aux auteurs de projet sur la définition des espaces verts et des espaces publics du site Josaphat.

Reste, en vrac et sans ordre, à :

- questionner le principe des marchés de promotion pour développer le foncier urbain, en lui substituant des modalités plus petites de construction, portées en partie par les futurs utilisateurs ;

- faire en sorte que l'emphytéose soit utilisée également pour les parcelles destinées à la vente libre et qu'elles soient l'occasion de remettre en commun une partie de la plus-value immobilière

- Reste à convaincre les autorités que le débat et l'expérimentation sont porteurs pour la production de la ville, que la diffusion de l'information ne court-circuite pas la décision politique. La décision est d'autant plus riche qu'elle contient une multiplicité d'avis informés.

Reste à les convaincre que l'occupation temporaire n'est pas nécessairement qu'une valorisation de l'espace ; qu'elle peut également donner des pistes pour le développement futur du quartier, créer une amorce d'appropriation par le voisinage, présenter une solution pour l'habitat temporaire sans risque d'enracinement indélébile.

POURQUOI PAS CHEZ NOUS ?

Le 9 octobre 2015, dans le cadre du festival Le Temps des Communs, Commons Josaphat a organisé une rencontre avec Régis Niederoest et une quarantaine de personnes, urbanistes, voisins de la friche Josaphat, parlementaires impliqués dans les commons bruxellois, militants et associations. Régis est bénévole dans l'Association Ecoquartier des Plaines-du-Loup et raconte l'expérience d'une friche de 38 hectares qui s'étend aux abords de Lausanne. Pour le développement du site, les autorités ont accepté la proposition de l'association : faire le pari de la co-décision. Il est question de 2500 logements et 3000 emplois sont en jeu, enjeu similaire à Josaphat, dans un contexte de marché immobilier tendu comme le contexte bruxellois.

CONTEXTE DES PLAINES-DU-LOUP

Le développement de la Friche se déroule sur la période 2008-2017. La réflexion a commencé par l'établissement du programme en 2008. En mars 2010, un concours international d'urbanisme a mis aux prises 54 candidats. En septembre de la même année, le projet «ZIP» de Tribu architecture séduit le jury et remporte le 1er prix. Sur la base du projet lauréat, les études du Plan directeur localisé (PDL) ont été lancées en octobre 2010. Le PDL a dû tenir compte des objectifs du concours, à savoir le respect de la mixité fonctionnelle et sociale, l'intégration de l'écoquartier dans la continuité urbaine ainsi que son exemplarité d'un point de vue énergétique et environnemental. Le Plan directeur localisé des Plaines-du-Loup a été déposé à l'examen préalable en avril 2012 et a été adopté par le Conseil communal le 20 mai



2014. Les plans particuliers d'affectation sont en cours de réalisation.

LÀ OÙ LE COMMUN COMMENCE : LA PRODUCTION DE LA VILLE

L'association Ecoquartier s'est montée à l'initiative d'habitants de Lausanne. Elle a très vite trouvé écho au sein de la municipalité. Elle compte aujourd'hui plus ou moins 200 membres, dont une trentaine sont fortement actifs. Outre la mise en débat au travers d'un concours d'urbanisme, la conception de la ville est accrochée en permanence à des dispositifs de concertation. Dès l'amont, en 2008, l'association et la ville collaborent pour lancer l'appel « 1001 idées pour l'écoquartier ». Elles sont jointes au cahier des charges du concours d'urbanisme. Lors de l'élaboration du plan directeur, des consultations publiques sont organisées. Des ateliers de participation accompagnent l'établissement de tous les plans particuliers d'affectation qui l'opérationnalisent et sur la trame des espaces publics qui se dégagent. Ce processus débouche sur une exposition fin 2013. En 2014, avant la définition des lots, des ateliers de participation sont élaborés pour définir les besoins. Suite à chaque attribution de lots, des ateliers de participation seront organisés pour préparer les appels d'architectes.

Les concours d'architecture pour le développement des lots sont maintenant lancés. L'enquête publique suivra les dépôts de demande de permis. Pour prendre le parallèle avec Bruxelles, il s'agit du seul moment légalement imposé aux pouvoirs publics pour concerter la population. Espérons qu'ils ne s'en tiennent pas à cette obligation mesquine pour estimer que la ville est le fruit d'une réflexion partagée. La suite est de la même teneur. Une fois les travaux terminés, de nouveaux ateliers de participation seront lancés pour travailler l'aménagement des espaces communautaires. Enfin, les derniers ateliers sont agendés pour 2017, où il s'agira de discuter de l'organisation de la vie de quartier.

LÀ OÙ LE COMMUN SOUS-TEND : LA PROPRIÉTÉ DE LA VILLE

Au-delà des éléments d'un engagement franc sur la conception, l'association fait évoluer les positions de la ville au travers du débat sur toute une série de points. Ils discutent les critères d'attribution des marchés par exemple, en imposant des critères d'accessibilité pour l'emploi peu qualifié ou des quotas de logements à réaliser en autopromotion.

Le débat entre l'association et les pouvoirs publics a permis d'entériner les éléments suivants :

- la conception du quartier est profondément tournée vers son contexte. Les maisons de quartier adjacentes de la friche portent les initiatives d'information et de participation,
- le quartier offre un accès au logement susceptible de contrebalancer les loyers de Lausanne,
- le quartier présente une haute mixité fonctionnelle et les investisseurs y sont diversifiés,
- nombre d'espaces sont mutualisés, tant en intérieur qu'en extérieur.

Sur le plan du logement :

- 500 logements seront produits en coopératives. Un fonds de 6 millions d'euros est constitué pour permettre le crédit pour ces constructions et une expertise d'accompagnement est mise en place.

- Sur les 2500 logements créés, 30% seront accessibles aux barèmes du logement social, 40 % seront ouverts, mais les loyers seront plafonnés. 30% seulement seront vendus sur le marché libre.

Sur le plan des investissements :

- 25% des fonds pour le développement proviendront de la municipalité,
- 25% proviendra des coopératives de logements sociaux,
- 25 % proviendra des coopératives d'habitants,
- 25% proviendra des investisseurs privés.

Sur la propriété du sol :

- la ville reste propriétaire du sol. Elle cède des emphytéoses de 90 ans à tous ces opérateurs.

POURRONS-NOUS ATTEINDRE CETTE QUALITÉ DE PRODUCTION DE TERRITOIRE ?

L'expérience de Lausanne démontre une qualité de production du territoire qu'il faut impérativement atteindre à Bruxelles. Elle implique toutes les parties prenantes à chaque étape de la conception : les pouvoirs publics, les propriétaires fonciers, les promoteurs, les concepteurs des bâtiments, les entreprises de construction, les propriétaires des bâtiments et la gérance, les habitants et le voisinage, les entreprises, les commerces, les services et les associations citoyennes. Elle présente un modèle qui déconcentre le capital investisseur et maintient largement la plus-value foncière par des contraintes d'intérêt collectif au travers de la forme coopérative.

Commons Josaphat remercie l'association Ecoquartier pour la qualité de l'expérience développée et présentée. L'inventivité des citoyens et des collectivités publiques dans la production de la ville participe à la crédibilité des positions que le collectif relaye dans le débat public. Finalement, les citoyens des Plaines-du-Loup nous enseignent qu'aucune proposition n'est utopique quand elle obtient le soutien du public et la volonté de l'exécutif.

1. Cette définition s'inspire de celle de Tine De Moor, Université d'Utrecht, en se la réappropriant.

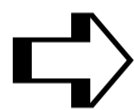
2. Voir le texte « D'une propriété publique à un quartier en commun ».



LE FESTIVAL TEMPS DES COMMUNS

Avec près de 350 événements proposés pendant 2 semaines en octobre dernier dans plusieurs pays, le festival Temps des communs s'inscrit dans le contexte de la montée en puissance de l'idée et des pratiques des communs.

FRÉDÉRIC SULTAN, REMIX THE COMMONS



Le festival Temps des communs, se déroulait cette année du 5 au 18 octobre en de multiples lieux à travers 7 pays francophones. L'idée est que se retrouvent dans un même programme, un ensemble d'événements, qui chacun à leur manière permettent de découvrir et de s'engager dans le mouvement des communs. Les 350 événements et plus proposés ont permis aux participants de découvrir les communs au travers d'entrées thématiques variées, allant de la ville à la nature, de la science aux pratiques artistiques, ou bien de l'économie P2P au code civil, et cela à travers toutes sortes d'ateliers, conférences, débats, balades urbaines, projection de documentaires, etc.

UNE ORGANISATION DISTRIBUÉE

Pour ce faire, le festival est organisé sur un mode distribué. C'est-à-dire que les lieux, les sujets abordés, les formes de rencontre avec le public sont laissés à l'initiative des organisateurs de chaque événement. Le programme du festival se construit à travers le site web^[1], sur lequel chacun découvre les événements qui se déroulent près de chez lui. Des collectifs locaux se sont formés, comme à Toulouse, Bruxelles, Lyon, ... fonctionnant sur un mode auto-organisé, permettant de regrouper des forces, créer des synergies, afin de donner plus de visibilité aux actions individuelles proposées. Une journée, une fête, ou un événement organisé par ce collectif, à souvent servi de point d'orgue local. Aller au bout de la logique distribuée sera d'ailleurs l'un des défis de la prochaine édition du festival Temps des communs. Celle-ci devrait se dérouler en 2017. Il devrait alors être possible de s'appuyer sur la connaissance mutuelle des militants, qui composent des groupes locaux, pour lancer un mot d'ordre et développer une infrastructure légère et agile qui permettra de proposer un festival démultiplié géographiquement et dans de nouveaux thèmes ou domaines d'engagement citoyen.

POURQUOI FRANCOPHONE ?

Le festival Temps des communs est une initiative organisée par un groupe constitué dans le

cadre du réseau francophone des communs. Ce réseau a été lancé en 2012 à travers une invitation de l'association VECAM^[2] aux acteurs de cultures francophones à faire converger la réflexion et les actions autour des communs. Une soixantaine d'organisations a alors répondu à cet appel et des pistes d'actions, comme celles du festival évoquées. Cette invitation faisait suite à l'implication de VECAM, à la fois au manifeste pour la récupération des biens communs (2009) et à la conférence internationale sur les biens communs organisée par le Commons Strategies Group en 2010. Le besoin de renforcer la présence des francophones dans les échanges internationaux nous avait alors incités à former cet espace de collaboration et de convergence des personnes et des organisations sur les communs.

Par la suite, une liste électronique de discussion a été mise en place (echanges@bienscommuns.org). Elle regroupe aujourd'hui plus de 450 destinataires. Progressivement, des groupes de travail sur des thèmes aussi variés que « Finance et communs », « Jardin partagés », « Assemblées des communs » ou encore des groupes locaux se sont constitués en prenant appui plus ou moins fortement sur le réseau. Ils fonctionnent toujours dans des modalités distribuées et auto-organisées, adoptant des objectifs, stratégies et règles qui leurs sont propres.

C'est sur ce terrain que s'appuie le festival Temps des communs pour se développer dans la francophonie. Il serait utile de s'interroger sans tarder sur les conditions d'un développement dans d'autres espaces culturels et linguistiques. Une telle évolution pourrait donner aux organisations qui s'appuient sur un réseau national et international de membres, telles que Wikipédia, les associations du logiciel libre, ou encore Semences paysannes ou les AMAPS, pour ne citer que ces exemples, un rôle plus important que celui qu'elles ont joué jusqu'à présent.

L'ENGAGEMENT CITOYEN EN PARTAGE

Le succès du festival est un marqueur du progrès des communs dans l'imaginaire militant. Il est utile de prendre un peu de temps pour

comprendre ce succès. Celui-ci ne se résume pas aux chiffres de participation pas plus qu'à la multiplication des usages du mot communs dans la sphère publique. En partie parce que la notion de communs est perçue de manière polysémique^[3], elle permet de construire des synergies entre militants de mouvements qui jusque-là ne se connaissaient pas nécessairement. Culture libre, économie du partage, écologie politique, coopérativisme, ... sont quelques-uns des mouvements qui cherchent à mieux comprendre quels gènes ils ont en partage. Les communs en font partie, cela fait consensus, et le festival Temps des communs a contribué à nourrir une culture des communs.

Le festival a aussi été le berceau d'assemblées des communs^[4], comme par exemple à Lille ou Toulouse. Cette nouvelle forme de mobilisation, aux contours encore incertains, vise à s'opposer à l'accapement des richesses produites en communs et à s'organiser pour répondre aux besoins de subsistance « commoners ». Mais, pour atteindre de tels objectifs, il faudra sans doute que le récit (storytelling) des communs puisse nourrir des mobilisations massives à même de créer un rapport de force comme cela aurait été nécessaire pour défendre l'inscription des communs dans la loi numérique en France, mise en discussion publique au moment même où se déroulait le festival.

Finalement, la réussite du festival invite à poursuivre le travail de formalisation des idées et de perspectives stratégiques qui permettent aux familles militantes des communs, naturels, urbains et de la connaissance de faire progresser ensemble les mobilisations sociales.

1. <http://tempsdescommuns.org>

2. <http://vecam.org/Appel-pour-la-constitution-d-un-reseau-francophone-autour-des-Biens>

3. http://wiki.remixthecommons.org/index.php/Definition_des_communs

4. proposition portée par la P2P Foundation :

http://p2pfoundation.net/Chamber_of_the_Commons



PHOTOS DE SYLVIA FREDRIKSSON LICENCE CREATIVE COMMONS ATTRIBUTION 2.0 GENERIC (CC BY 2.0)

LE TEMPS DES COMMUNS À BRUXELLES

Plus de 30 événements proposés par de nombreux collectifs et organisations. En voici cinq.



MÉDOR

LES YEUX OUVERTS

Médor est un magazine trimestriel belge d'enquêtes et de récits orientés vers l'investigation. En préparation depuis 1 an, le premier numéro devait paraître en kiosque le 20 novembre. Par une ordonnance rendue le 18 novembre 2015 et suite à une requête unilatérale de Mithra Pharmaceuticals S.A. visée par un article, Médor s'est vu interdire la publication et la diffusion du 1er numéro.

Le 1er décembre, le jugement rendu au tribunal de Namur est en faveur du magazine et consacre la liberté de la presse. Médor peut enfin sortir de sa niche !

L'originalité de Médor est qu'il est le seul média francophone constitué en coopérative (actuellement 600 coopérateurs et plus de 2000 abonnés). Après un appel à souscription sur internet (*crowdfunding*), la coopérative a été lancée en juin 2014 et bénéficie du soutien de la Sowecsom (Société Wallonne d'Economie Sociale Marchande). Le choix d'un tel financement a été fait pour que le média soit indépendant politiquement et financièrement.

L'autre caractéristique du projet est qu'il se veut une plateforme collaborative basée sur l'Open source publishing (OSP) et les logiciels libres. Les contributeurs peuvent non seulement travailler collectivement au projet éditorial mais aussi modifier le code source des programmes employés pour fabriquer le média. Les lecteurs pourront également proposer des sujets de façon interactive.

Au niveau du contenu : 2 enquêtes de fond, 3 récits et portraits, entretien, portfolio photo, et diverses rubriques. L'auteur d'une enquête, qui dure 1 mois, est parrainé par 2 personnes et accompagné par un collaborateur visuel.

En interne, chaque mois a lieu 1 réunion plénière pour discuter des sujets du numéro suivant. 2 coopérateurs sont également choisis pour assister aux décisions et la rédaction-chef fonctionnera en tournante.

Les 19 fondateurs du projet ont aussi réfléchi à l'accessibilité financière du journal pour les plus démunis (article 27) et à l'impact écologique (impression sur papier FSC, distribution à vélo et en voiture électrique). Une version Web plus ambitieuse est à l'étude pour l'année suivante.

Site web : medor.coop/fr



BEES COOP

UN SUPERMARCHÉ
COOPÉRATIF ET PARTICIPATIF

Lancé en septembre 2014 par un groupe de citoyens issus principalement du Réseau pour des Alternatives Démocratiques Ecologiques et Sociales, le projet BEES coop s'est rapidement concrétisé autour d'un groupe d'achat tout en travaillant sur l'ouverture d'un supermarché.

Le principe est le suivant : le coopérateur, qui est aussi propriétaire et client, s'engage à donner 3 heures de travail par mois, afin de réduire les coûts et rendre plus accessibles les produits. La priorité est donnée à des produits ayant une valeur sociale et environnementale forte, à la lutte contre le gaspillage alimentaire (emballages, promotion du vrac, etc.), à la chaîne d'approvisionnement (réseau CHOU'D'Bruxelles).

Les membres décident ensemble, via différents mécanismes de participation (assemblée générale, cellules de travail, chantiers) de l'organisation et des orientations de la coopérative.

La BEES coop est aussi une « open coop ». Plutôt que d'entrer dans une logique de concurrence, elle entend partager son modèle et ses outils en utilisant des licences ouvertes et partageables et en favorisant l'échange avec d'autres initiatives similaires.

BEES coop se veut être plus qu'un supermarché mais aussi un lieu de rencontres et d'échanges, ancré dans son quartier grâce à :

- l'organisation de cours et d'ateliers de cuisine pour sensibiliser à l'alimentation durable,
- le développement de partenariats avec les associations locales,
- des services offerts aux membres, tels que l'aide pour le chargement des courses, la mise à disposition d'une wasserette, d'une salle polyvalente pour organiser des activités (ciné-débats, conférences, expositions et autres).

En septembre 2016, aura lieu le lancement officiel du projet dans 4 communes (Schaerbeek, Boitsfort, Forest, Uccle).

Site web : www.bees-coop.be



NOVA

UN CINÉMA URBAIN
ET INDÉPENDANT AUTOGÉRÉ

D'emblée, l'histoire du cinéma Nova s'inscrit dans une volonté de réappropriation. Tout commence en 1997 lorsqu'une poignée de Bruxellois actifs dans la culture urbaine alternative décide d'arracher à la spéculation immobilière une ancienne salle de cinéma bruxelloise vouée à l'abandon et à la démolition. D'abord pensé comme un cinéma « d'urgence » par l'incertitude de son devenir (au départ il devait ne durer que deux ans, le temps d'une convention d'occupation précaire), il a peu à peu pris sa place dans le paysage culturel bruxellois sans jamais renier ses origines non conventionnelles et en luttant contre les travers suscités par la « professionnalisation » qu'implique le recours au salariat.

Depuis 18 ans, ce cinéma qui se refuse à être un écran commercial, est géré par un collectif travaillant essentiellement de manière bénévole pour donner vie à ce lieu d'expression (inter)culturelle et de critique sociale, articulé autour des médias audiovisuels. Dans une société soumise aux diktats économiques, le Nova préserve la construction artisanale de son programme pour et avec les publics concernés en utilisant l'expression audiovisuelle comme moyen de sensibilisation, de formation et de débat. C'est aussi dans cet esprit que l'association n'a jamais recours à la publicité et au marketing comme source de financement.

Le Nova se veut aussi ancré dans un territoire. Il s'inscrit dans la réalité urbaine de Bruxelles portant un regard critique sur sa dualisation sociale. Il défend l'accessibilité de tous en gardant des prix qui ne suivent pas les courbes du marché. Conscient des cultures alternatives repliées sur elles-mêmes, il veille à se connecter et se confronter aux « mouvements sociaux » qui traversent la ville et le monde et sort de ses murs en été, à travers ses programmations PleinOPENair, pour revendiquer un espace public comme lieu d'expression à re-politiser.

Site web : www.nova-cinema.org

La cartographie a de tout temps été une affaire de puissance... militaire, économique, etc. Aujourd'hui, un courant fort tente de se réappropriar la géographie et sa représentation cartographique aux fins de donner aux collectifs une capacité à agir et à sentir.

Atelier Cartographique s'articule autour d'un noyau d'expertises telles que la programmation et le développement open source, le traitement de données, la gestion de projets, le graphisme et la typographie.

Depuis 2015, Atelier Cartographique développe wænd.com, une application web permettant la publication de cartes collaboratives et subjectives. Wænd est sous licence libre et son usage est gratuit.

Très ouverte en terme de fonctionnalités, la plateforme permet de publier des données géographiques, du texte et des images dans un espace géo-référencé et zoomable, reprenant le monde entier jusqu'à une échelle de quelques centimètres.

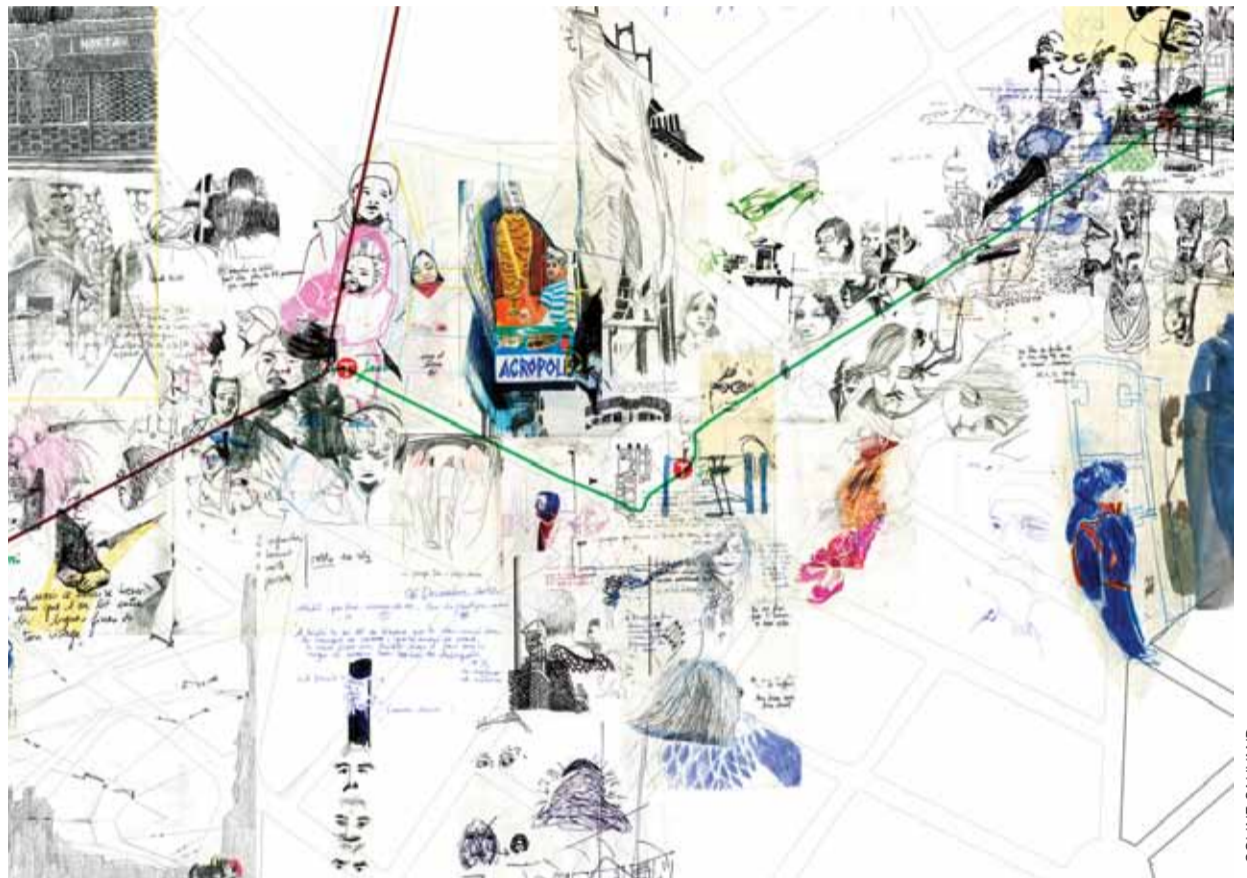
Wænd offre également un mécanisme de collaboration : les utilisateurs peuvent contribuer à des cartes pré-existantes en y ajoutant leur propre couche de données.

En permettant aux utilisateurs de créer seuls ou à plusieurs des cartes de toute pièce, mêlant données géographiques et informations subjectives, l'objectif de la plateforme est de favoriser la ré-appropriation de la représentation territoriale et des enjeux qui y sont liés.

Version alpha du site : waend.com

ATELIER CARTOGRAPHIQUE

LA CARTOGRAPHIE SUBJECTIVE ET COLLABORATIVE



COLINE SAUVAND

LE JARDIN LATINIS

UNE EXPÉRIENCE DE GESTION EN COMMUN



MATHEU SIMONSON, DU COLLECTIF DEWEY

En 2014, Commons Josaphat crée un groupe «Occup'action», qui participe à la mise en place d'activités de quartier sur le site. Un an plus tard, au printemps 2015, un petit groupe lié au collectif Dewey a l'idée de lancer des activités potagères sur le site. Le 4 mars 2015, une vidéo est publiée sur YouTube, pour inviter les gens du quartier à

participer à la mise en place d'un «potager spontané», aussi appelé «potager nomade». Fin mars, un premier atelier y est organisé dans le cadre des ateliers Dewey. Quelques semaines plus tard, Hanne Van Reusel lance un pique-nique qui rassemble une vingtaine de participants, intéressés par le devenir de la friche !

Et, de fil en aiguille, le lieu commence à prendre vie en collaboration avec les riverains, associations et collectifs locaux (Baya, Commons, Samenlevingsopbouw, les Nouveaux Disparus, BXL Wildlife). Nous avons finalement choisi de baptiser ce lieu «Jardin Latinis», en référence à une avenue schaarbeekoise qui longe le site.

Aujourd'hui, Bettina, Laurence, Mathieu et une série d'habitants proches de la friche participent chaque semaine à faire vivre cet espace de verdure perdu, invisible, oublié au milieu de la ville. Nous cherchons ensemble à créer un point de lien social au milieu de cette friche, un lieu que nous voulons résolument ouvert au quartier.

On estime que, pour atteindre ce but, il est important de gérer l'espace de façon transparente et collaborative. La question de la gestion en «bien commun» est donc très prégnante, aujourd'hui, sur ce site. Ceci dit, cette question se pose davantage au travers de nos actions, qu'à travers de grandes réflexions théoriques. On «fait» ensemble, on réalise de petites choses ensemble, qui additionnées les unes aux autres participent à améliorer ce lieu auquel nous nous sommes attachés et à améliorer la façon dont on cherche à présent à en prendre soin.

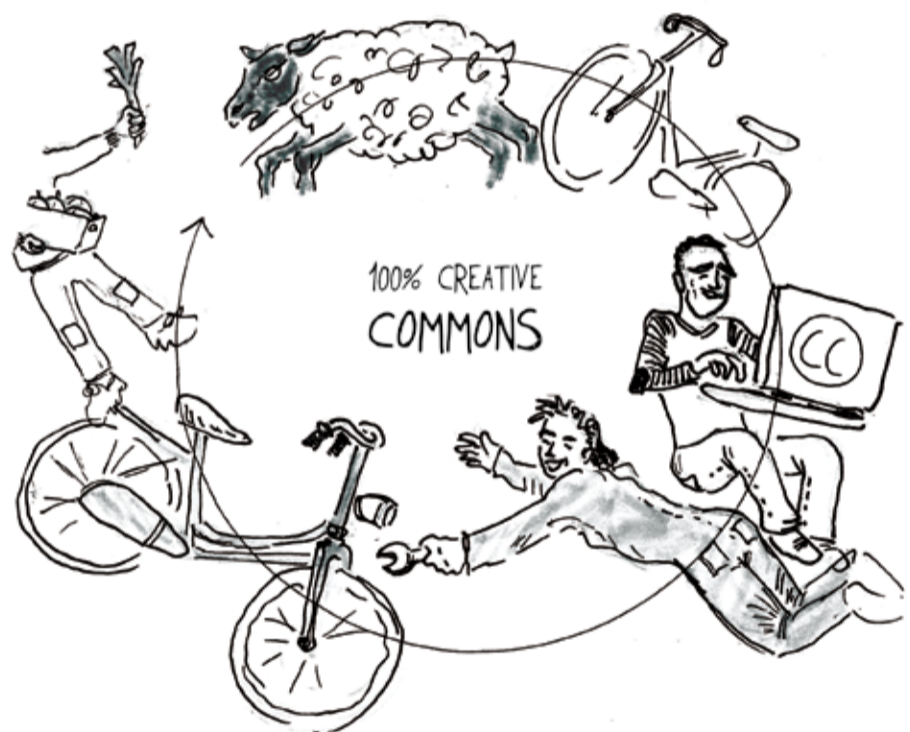
Pour en savoir plus : <http://latinis.wordpress.com>

LES COMMUNS NUMÉRIQUES

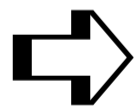
EXEMPLE ET ENJEU CITOYEN STRATÉGIQUE

Les communautés du logiciel libre qui construisent Internet et les outils qui s'y développent contribuent au redéploiement actuel des communs. Une expérience en mouvement qui sert de repère et active dans sa pratique la multiplication de ces initiatives démocratiques.

OLIVIER MEUNIER, ARTISTE NUMÉRIQUE ET MEMBRE D'ASSOCIALIBRE



HANNE VAN REUSEL-WÄSP



Internet est un bien commun technologique mis en place durant la 2^e moitié du XX^e siècle sur base de valeurs de base simples et ouvertes, et d'une logique de partage qui assure la stabilité de l'ensemble. Internet et Logiciel Libre [1] ne font qu'un et, aujourd'hui, le système GNU-Linux [2] constitue plus de 95 % des serveurs en ligne et se trouve être à la base du système Android présent sur la majorité des téléphones-ordinateurs en service à ce jour.

Sans la base d'un « commun » dont chacun peut se servir et auquel chacun peut contribuer, l'internet d'aujourd'hui n'existerait pas, et aucune des « technologies connectées » n'aurait pu se développer, étant donné les coûts de développement et la difficulté de coordonner un système mondial de manière « autoritaire »... Ainsi, internet est un exemple frappant – pourtant souvent ignoré – de « bien commun » qui démontre comment la gestion d'une infrastructure complexe et de haute valeur peut s'élaborer « sans direction centrale ». Ici, l'intelligence se trouve dans la périphérie du système (les ordinateurs des internautes), à l'opposé des centrales de serveurs qui concentrent la puissance de calcul.

CONSTRUCTION SOCIALE : ORGANISER LE BAZAR [3]

S'il n'y a pas de « direction centrale », il existe toutefois une organisation et une dynamique sociales qui soutiennent cette construction technique. L'internet est le produit de protocoles et de standards adoptés par les acteurs dans de multiples espaces de discussions. Ces discussions appelées « Request for Comment » – c'est-à-dire « Demande de commentaire » – permettent de faire évoluer les propositions jusqu'à ce qu'une masse critique d'acteurs se mette à les implémenter. De manière générale, il n'y a pas de « lois » ou de « règles » déterminées a priori, mais des consensus à trouver à chaque fois. Une proposition qui n'est pas suivie et implémentée, n'existera pas !

Cependant tout n'est pas rose et on peut argumenter : à ce niveau, les décisions ont aussi des répercussions économiques, et on observe une influence non négligeable de certains groupes, grandes entreprises ou personnalités sur les débats et contributions au code, qui ont des influences sur les choix techniques, en fonction de leur importance économique ou symbolique... Mais la diversité est garantie : de par la

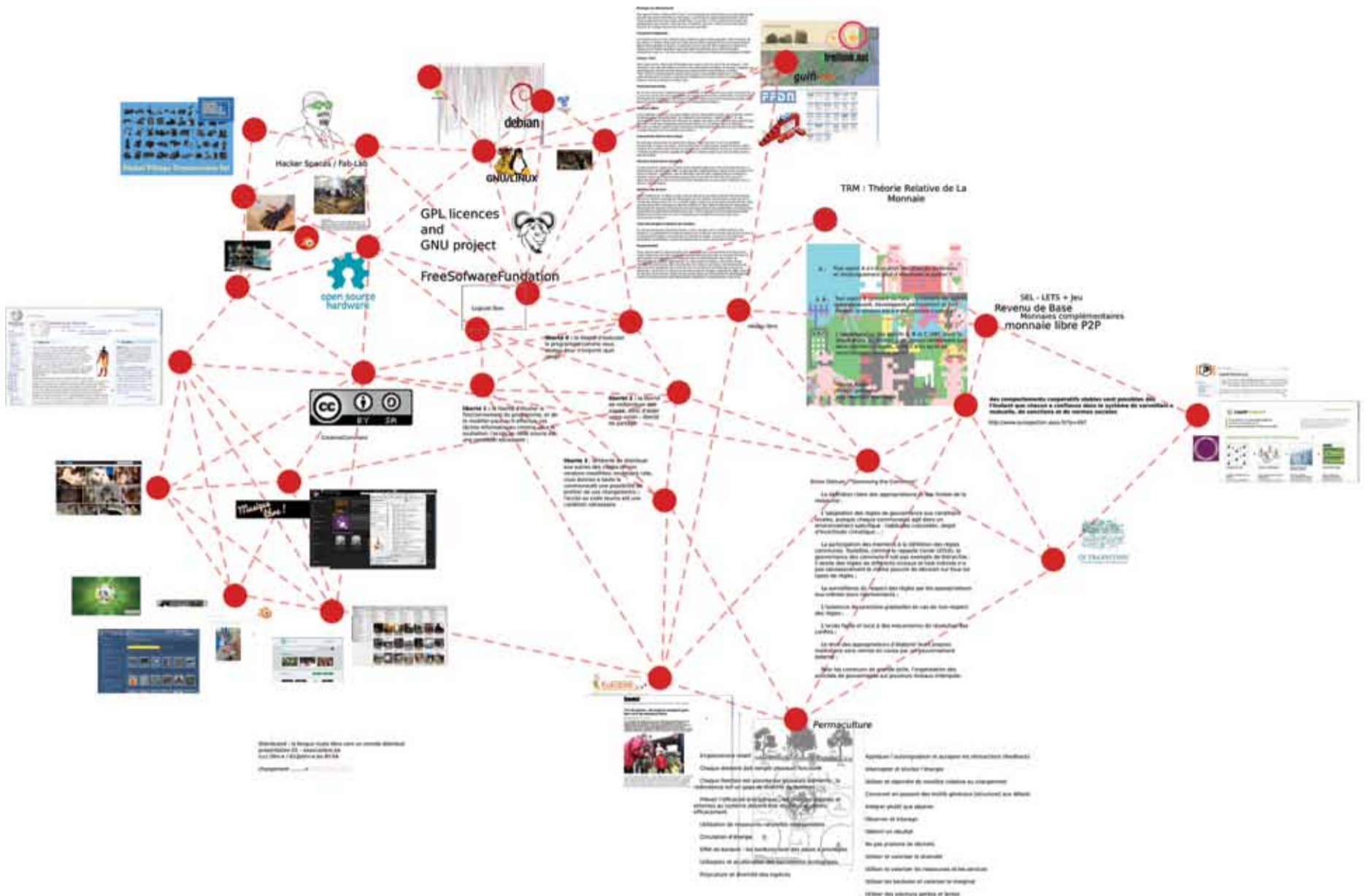
nature ouverte du code de départ, il y a toujours d'autres alternatives, des « forks », des branches, c'est-à-dire des développements parallèles permettant de faire des choix, de reprendre et de corriger/transformer. Et dans ce sens, les citoyens ont encore à se rendre compte du potentiel ici.

LA NOUVELLE ÈRE DES CLÔTURES

Mais à l'instar de la destruction des communs agraires par la pose de clôtures et la privatisation des terres et des chemins, les grands acteurs du capital ont réinstauré une centralisation et un contrôle des usages sur le réseau commun en créant des « plateformes ». Bien que fonctionnant sur base de logiciels libres, ces « silos » recentralisent les fonctions de calculs, de stockage et de traitement de données ramenant le statut de nos PC et mobiles à de simples « terminaux » stupides (voire amnésiques), nécessitant le réseau vers l'intelligence centrale, comme aux débuts de l'informatique...

Dans un tel contexte, il devient difficile pour les citoyens et les acteurs indépendants, voire les collectivités locales et les Etats, de contrôler leurs données et leurs traitements qui se font

OLIVIER MEUNIER - ASSOCIATIVE



au profit des sociétés commerciales contrôlant ces plateformes. Tout nouvel usage est capturé et transformé en un produit générique (une « app ») devant correspondre à des critères sociaux arbitraires, évacuant tout propos polémique ou éthique pouvant nuire à l'image de la plateforme. La communication interpersonnelle et de groupe devient enclavée dans un système de surveillance généralisé, qui censure et déforme le paysage culturel des internautes par un nivellement vers le bas, une absence de nuances, un repli sur soi (effet bulle de recherche) et la prédominance des cultures dominantes sur les autres^[4].

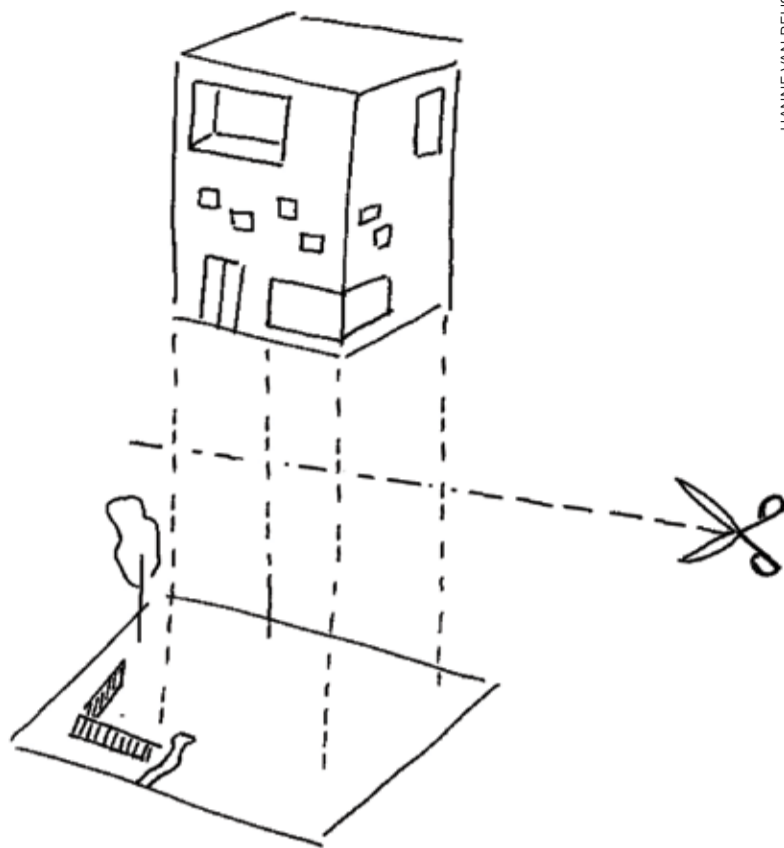
SE (RE)LIBÉRER ET SE FÉDÉRER

Cette dynamique est actuellement fort pressante pour les mouvements citoyens qui semblent se résoudre à utiliser ces silos pour communiquer au public. Mais rien n'est perdu. Au contraire, de nouveaux outils libres ont fait leur apparition qui permettent de se réapproprier les usages, contenus et vie privées. De multiples outils participatifs ont grandi à l'instar de Wikipedia ou d'OpenStreetMap qui sont de puissants outils citoyens décentralisés sur lesquels on peut construire^[5]. Il se développe aussi des systèmes de « réseaux sociaux » libres et décentralisés^[6], qui prennent de l'ampleur au sein d'une catégorie de la population consciente des enjeux, ou

simplement fatigués des abus des « GAFAM »^[7]. Également, alors qu'en face il y a cadrage des « groupes d'achat » qui se sont auto-organisés sur Facebook par une application de la plateforme à l'usage standardisé et contrôlé, parallèlement des développeurs-citoyens mettent en place des outils spécifiques pour les groupes d'achat solidaires de l'agriculture paysanne comme « Cagette », qui est un outil adaptable par tout groupe qui s'en saisit. L'usage du « cloud » est également discutable et des outils sont maintenant mûrs pour permettre à chacun d'héberger ses propres services sur des machines personnelles^[8]. Et bien au-delà des applications, les infrastructures demandent aussi à être décentralisées. Un mouvement de fournisseurs d'accès associatifs est en train de grandir pour garantir un réseau neutre et contrôlé par les citoyens^[9]. Cette question est de plus en plus pressante en ces temps de tentation de société de contrôle numérique sécuritaire.

La fédération des potentialités techniques de ces multiples outils offrira toujours plus d'opportunités en soutien des biens communs concrets et à la démocratie réelle : nous pourrions créer des systèmes d'échanges dont l'usage sera adapté localement, décuplant les capacités citoyennes par une mise en réseau efficace des énergies, et pourrait soutenir une « fédération » des communs plus largement.

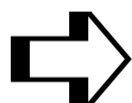
1. Concept positif inventé par Richard Stallman pour contrer la fermeture des codes informatiques propriétaires empêchant la recherche universitaire.
2. GNU/Linux est un ensemble d'applications autour d'un noyau constituant un système d'exploitation.
3. Ref : La cathédrale et le Bazar de E. Raymond, et la Biographie de R. Stallman.
4. Voir à ce sujet l'article « Google est raciste parce que ses utilisateurs le sont ».
5. voir : <http://umap.openstreetmap.fr>.
6. On pense à : diaspora*, pump.io, status.net, movim, hubzilla, salut-à-toi, twister, etc.
7. GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft, les majors de l'internet.
8. Tels que yunohost, labriqueinter.net, cosycloud, owncloud, freedombox, etc.
9. Fédération des fournisseurs d'accès à Internet associatifs FFDN en France et Belgique, Réseau Guifi en Catalogne, Réseau Freifunk en Allemagne.



LA BRIQUE SANS LE SOL ?

Le CLT (Community Land Trust), un système d'aide à l'acquisition venu du monde anglo-saxon, tend ces dernières années à s'importer chez nous. En dissociant la propriété du bâti de la propriété du sol, ce système vise à extraire partiellement ses logements de la loi du marché et à les rendre plus accessibles à un public ayant des revenus modestes. Mais qu'en est-il vraiment ?

DÉBAT ENTRE MATHIEU SONCK, IEB, ET GEERT DE PAUW, CLT BRUXELLES



C'est bien connu, «le Belge a une brique dans le ventre» ! C'est que de tout temps, l'État a favorisé l'accès à la propriété par divers systèmes d'aides (fiscales, programmes de construction, prêts à taux réduits,...) au détriment de l'aide locative (le logement social, les régies communales, allocations loyer,...). Cette approche de l'aide au logement n'a malheureusement pas évolué avec la régionalisation de cette matière en 1989. Force est de constater que la Région met plus d'énergie à tenter de maintenir les classes moyennes à Bruxelles en leur facilitant l'accès à la propriété que dans la construction de logements sociaux qui reste dramatiquement à l'arrêt depuis 25 ans.

C'est dans ce contexte que sont apparus les CLT à Bruxelles. Ne le cachons pas, d'entrée de jeu, IEB s'est pour plusieurs raisons montré plutôt sceptique face à ce nouveau dispositif. Alors que les porteurs du projet y voient une réponse possible (à petite échelle) à la situation de mal logement d'une série de ménages bruxellois, IEB y voit avant tout une énième opportunité pour les pouvoirs publics de se dédouaner de leur mission en terme de construction de logements sociaux.

Afin de confronter les points de vue et d'approfondir la question, nous vous proposons cet entretien croisé entre Mathieu Sonck, travailleur d'IEB, et Geert De Pauw, porteur du projet des CLT à Bruxelles.

Quel est l'origine et le contexte de naissance des CLT ?

Geert : L'un des premiers CLT a été créé dans le sud des États-Unis. C'était à l'époque lié aux mouvements pour les droits civiques qui souhaitaient offrir de vraies possibilités d'émancipation pour les Noirs. Au fur et à mesure qu'ils acquerraient des droits soi-disant identiques à ceux des blancs, ils se retrouvaient souvent expulsés des terres qu'ils cultivaient ainsi que de leur logement. L'objectif était de réagir à cela. La première organisation qui s'est appelée CLT était la « New Communities Inc. » à Albany en Géorgie dans les années 60. Elle a acheté des terres pour permettre aux fermiers noirs de cultiver. C'était donc essentiellement des terrains agricoles avec aussi quelques bâtiments. C'est une histoire extraordinaire parce qu'en fait, c'était les premiers noirs qui ont acheté des terrains dans ces États.

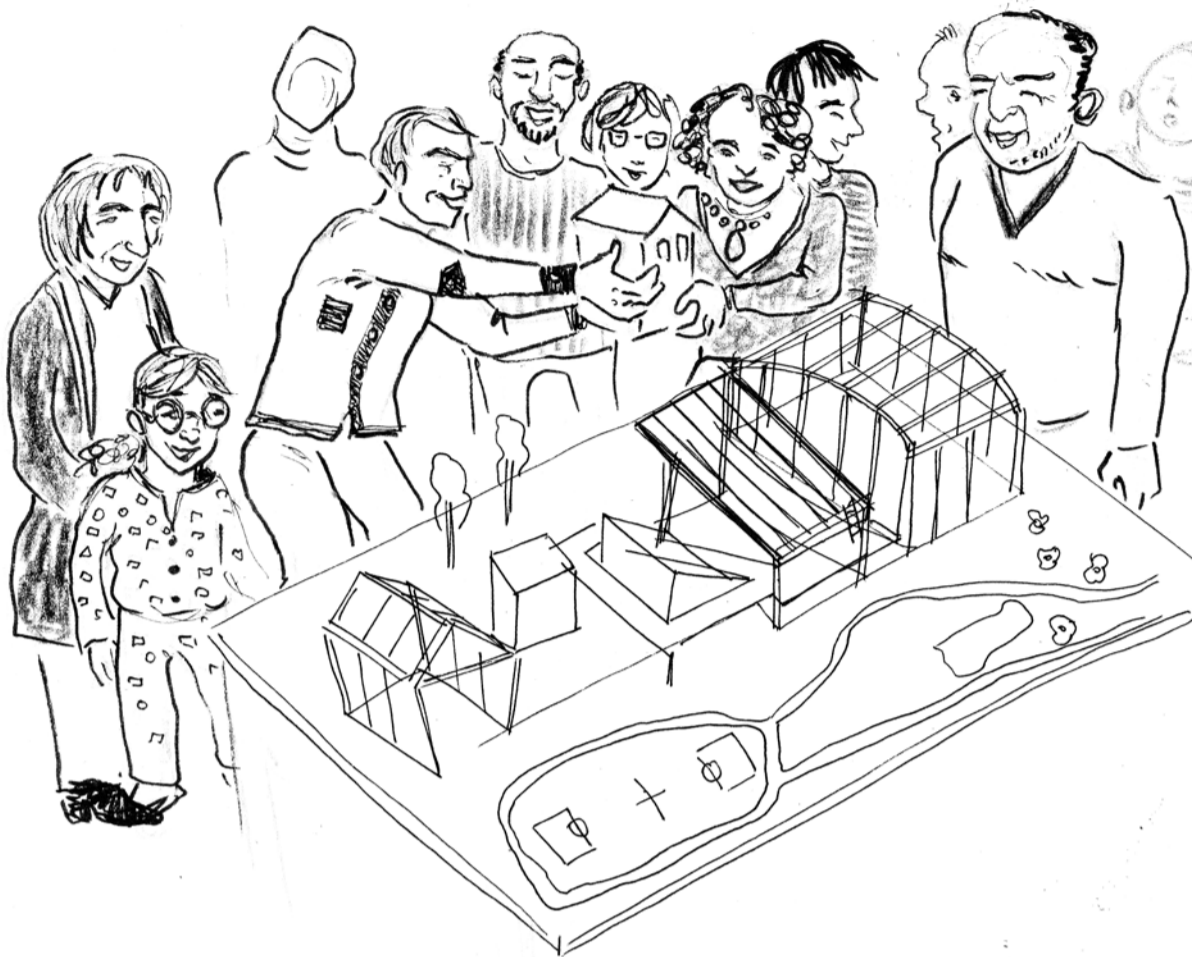
Mathieu : Alors du coup c'était avant tout du foncier qui était acheté. L'enjeu portait plus sur le foncier que sur le logement ? C'était donc plus comme une coopérative et la terre acquise n'était pas susceptible d'être vendue. On retirait donc la terre de la logique de marché ?

G. : On peut effectivement le comparer à une coopérative et le but était de retirer le foncier du marché. C'est d'ailleurs l'idée centrale

des CLT. Mais la différence avec une coopérative classique, c'est que le CLT implique dans sa gestion non seulement les utilisateurs, les donateurs et/ou les travailleurs, mais également la société civile autour.

Pour terminer l'histoire, ce CLT n'a pas existé longtemps, parce qu'il était confronté à un contexte hostile. En plus de problèmes liés à la sécheresse, ils ont subi des attaques et un boycott de leurs produits. Pour finir, ils ont fait faillite et ont dû vendre alors qu'ils avaient en principe droit à des crédits du gouvernement. Mais ceux-ci leur ont été refusés^[1].

À partir de cette expérience, le modèle CLT s'est très lentement développé, mais en mettant plus l'accent sur le logement et l'exclusion. Ils voulaient aider les pauvres à avoir un accès au logement. Au début, encore plutôt dans des contextes ruraux, des villages miniers dans les montagnes Appalaches,... et puis petit à petit dans les villes. La première ville où ça s'est développé c'était à Burlington dans le nord des États-Unis dans l'État du Vermont. C'est une ville de 100 000 habitants à 150 km de New-York, où il y avait une grande pression immobilière à cause des New-Yorkais qui voulaient acheter une seconde résidence. En fait, c'était une assez jolie ville avec un grand lac au milieu et beaucoup d'habitants ne pouvaient plus acheter de logements à cause de la hausse des prix.



Aujourd'hui, Burlington reste toujours un peu l'exemple en matière de CLT. C'est le plus grand, c'est celui avec le plus d'expérience, et qui au fil du temps est parvenu à diversifier son champ d'action. Si au début, c'était essentiellement des logements typiques américains 4 façades en bois, il y a aujourd'hui de plus en plus d'immeubles à appartements, des commerces, des services et aussi de la terre agricole, etc... Ils y ont aussi développé du logement locatif sous forme de coopérative de locataires. Le CLT est propriétaire de la terre et la coopérative de locataires est propriétaire des logements.

La réalité bruxelloise est qu'il y a 45 000 ménages inscrits sur les listes d'attente du logement social. Partant de ce constat, qu'est-ce que le CLT est à même d'apporter ?

G. : On est une petite association, donc on ne va pas parvenir à résorber cela. On se voit comme un outil en plus à côté de ce qui existe déjà. Au départ de notre initiative il y avait aussi clairement ce constat que malgré les fonds disponibles pour le logement à Bruxelles, cela n'avancait pas et que le plan logement n'y changeait rien. Il y avait donc la simple volonté de créer du logement, mais aussi de le faire différemment.

En quoi est-ce que le CLT de Bruxelles est différent de ceux des Etats-Unis ?

G. : Aux Etats-Unis, il y a eu beaucoup de types de CLT différents. Nous nous inspirons beaucoup de CLT urbains tel que celui de Burlington, sauf qu'on est tout petit et que contrairement à eux nous ne sommes pas capables à ce stade d'avoir un impact sur le marché immobilier.

Ce qui est typique pour le CLT de Bruxelles, c'est la façon dont on monte les opérations immobilières et la participation des habitants en amont des projets. On a développé toute une méthodologie pour permettre cela.

Peut-on considérer que le CLT est du logement social ?

G. : Selon la définition du code du logement, le CLT c'est du logement social acquisitif. Et OUI, c'est du logement social, parce qu'on s'adresse

exactement au même public. Ça s'adresse à des familles qui sont dans les conditions de revenus du logement social. C'est vrai non seulement au moment de la première vente, mais aussi pour toutes les reventes suivantes du logement.

Qu'est-ce qui est plus intéressant, le logement social locatif ou acquisitif ?

G. : Pour moi, il y a deux questions : 1) Pour les gens qui cherchent un logement : « quelle est la meilleure solution ? » et 2) Pour les pouvoirs publics : « quelle est la meilleure solution ? ».

Pour les personnes qui cherchent un logement, je pense que ça dépend de la personne, de sa situation familiale, de ses aspirations et du stade dans son parcours de vie. Cela peut donc changer dans le temps et en fonction des gens et cela veut donc dire aussi que pour moi c'est très important qu'il existe tous les types de logements y compris le logement social. Pour beaucoup de familles, l'autonomie et la possibilité de construire un capital pour les enfants sont des avantages importants de l'accès à la propriété. Nous croyons que l'acquisition d'un logement peut être un vecteur d'émancipation pour des familles à faibles revenus. Mais bien sûr, le logement social locatif est très important parce qu'il présente beaucoup d'avantages pour les familles qui le souhaitent.

Pourquoi le CLT ne développe-t-il pas un volet locatif ?

G. : Parce qu'il y a beaucoup d'autres acteurs qui le font à Bruxelles. On veut donc aussi offrir une réponse aux gens qui cherchent à acheter. Mais on veut le faire dans des conditions qui selon nous sont plus durables que tous les autres outils existants pour l'accès à la propriété. Le modèle CLT permet que les subsides investis par les pouvoirs publics ne se perdent pas après que les premiers propriétaires vendent leur logement, comme c'est le cas dans d'autres formules d'aide à la propriété. Par ailleurs, les personnes et associations qui portent le projet sont depuis longtemps ancrées et actives dans les quartiers populaires où vivent beaucoup de familles issues de l'immigration.

LE FONCTIONNEMENT DU CLT

Le Community Land Trust Bruxelles a été reconnu par la Région de Bruxelles-Capitale en 2012. Depuis, il reçoit des subsides qui permettent de vendre des logements à des prix bien en dessous du marché.

En contrepartie, les actes prévoient que, lors de la revente, le propriétaire ne pourra bénéficier que de 25 % de la plus-value expertisée. Ainsi, le logement reste accessible pour l'acquéreur suivant, sans qu'un nouveau subside ne soit nécessaire.

Pour pouvoir acheter un logement du CLTB, il faut être dans les conditions pour avoir droit à un logement social. Les candidats acheteurs et les propriétaires de logements CLT sont automatiquement membres de l'association. Ils sont représentés dans le conseil d'administration avec 1/3 des sièges. Les deux autres tiers sont réservés à des représentants de la société civile et de la Région.

Depuis sa reconnaissance par la Région bruxelloise en 2013, le CLTB a lancé quatre opérations de logement.

La première concerne la transformation d'une ancienne salle paroissiale à la rue Verheyden (Anderlecht). Le bâtiment sera rénové en 7 logements avec jardin semi-public et espaces communautaires. Les travaux devraient démarrer fin de l'année.

Les trois autres opérations sont développées en collaboration avec le Fonds du Logement. En septembre, les 9 premiers logements CLT ont été inaugurés au Quai de Mariemont (Molenbeek). 32 logements et un espace associatif vont être construits à la rue Vandenpeereboom (Molenbeek), la demande de permis d'urbanisme est en cours. Finalement, 15 logements et un local en lien avec le nouveau parc de la Senne seront construits à la chaussée d'Anvers (Ville de Bruxelles).

Pour tous ces projets, des groupes avec les futurs propriétaires ont déjà été mis en place. Plusieurs autres projets sont actuellement à l'étude.



Pour ces ménages, il n'y a pas ou presque de possibilité de se loger sur le marché locatif. Le logement social est saturé et les unités de logement trop petites, tandis que dans le locatif privé les loyers sont trop chers sans parler des autres facteurs de discrimination. Bref, l'acquisitif a été pendant longtemps la seule solution pour ces familles. Mais avec la montée des prix de l'immobilier, cette solution n'était plus accessible. On a réfléchi à des solutions qui, en complément des outils existants (comme les crédits du Fonds du Logement) permettraient de continuer à permettre à ce public d'acquérir un logement, telle une prime à l'acquisition. Mais, si l'on octroie une prime, cela ne va aider qu'une famille et puis c'est perdu. Cela coûte donc cher et cela contribue aussi à l'augmentation des prix. C'est pour cela que nous avons été chercher du côté des CLT, pour éviter ces problèmes.

M. : Comme Geert l'a dit, les CLT sont un dispositif parmi d'autres pour produire du logement, a priori modeste, destiné aux gens qui sont dans les conditions d'accès au logement social parmi tant d'autres. Je comprends que le CLT soit venu en réaction face à l'incapacité des pouvoirs publics à répondre à la crise du logement.

Se pose donc la question de l'intérêt que peuvent trouver les pouvoirs publics dans la promotion des CLT. Est-ce que c'est de donner accès à la propriété via des systèmes de subsidiation quels qu'ils soient ou bien est-ce que c'est de produire des logements publics, et puis les louer à des prix tenant compte du revenu des gens ?

Quand la question des CLT est venue sur la table, il y a quelques années, c'est cette question-là que nous avons posée et on nous a dit «ça c'est une étude qui est en cours. Nous n'en avons pas encore les résultats». Cette étude sur le coût/bénéfice de chaque dispositif, je ne pense pas qu'elle soit jamais sortie finalement.

G. : Pour ton information, pour l'instant, il y a une évaluation du CLT en cours. Justement on va évaluer le coût de production des logements et le comparer à celui d'autres acteurs.

M. : Pour en revenir à l'intérêt des pouvoirs publics, en dehors du débat sur l'acquisitif ou le locatif, il y a aussi les effets «meso». C'est quoi l'effet d'un CLT à l'échelle d'un quartier ? Est-ce que cela a un effet social et bénéfique ou bien pas forcément ? Est-ce que cela «gentrifie» ? Cette question-là, c'est une question intéressante. Toutes les parties prenantes du CLT, c'est-à-dire les gens qui vivent dedans, les pouvoirs publics, les voisins, n'ont-ils pas tous intérêt à ce que la valeur immobilière augmente ?

Pour les pouvoirs publics bruxellois, le premier intérêt, ce sont les rentrées fiscales. Plus il y a de transaction et de plus-values et plus il y a de rentrées fiscales. Et c'est un moteur de financement pour la région bruxelloise. C'est un vrai problème d'ailleurs. La dynamique immobilière est la deuxième source de financement de la région bruxelloise. Les pouvoirs publics ont aussi intérêt à ce que la composition sociologique des quartiers change. Plus le logement est cher et plus, potentiellement, on aura des familles qui, a priori, auront de revenus conséquents et contribueront à l'assiette fiscale.

Alors je fais peut-être de la politique fiction mais en tout cas l'évaluation de cet effet, ça vaudrait la peine de se pencher dessus. Ce qui est sûr c'est que le logement social n'est pas gentrificateur. Parce qu'on retire complètement le logement du marché et donc qu'on maîtrise totalement l'attribution de ce logement, en dehors des logiques du marché.

En attendant les résultats de l'étude, le point de vue d'IEB, c'est qu'il faut agir d'une part par la construction massive de logements sociaux locatifs qui restent la propriété des pouvoirs publics

ou éventuellement dans le cadre de coopératives de locataires. Et d'autre part, par le contrôle du marché privé. Il faut mettre en place un système de contrôle des loyers. Donc voilà, il y a un certain nombre d'éléments qui nous font penser chez IEB que le CLT n'est en tous cas pas la panacée. Ceci dit, si on continue la politique d'aide à l'acquisitif menée actuellement, autant le faire avec le principe des CLT.

Un autre élément est que les études qui ont été faites sur l'évolution en termes d'occupation des logements dans le temps montrent que les propriétaires ont tendance à rester dans leur logement même si celui-ci devient trop grand pour eux ce qui n'est pas le cas des locataires. Il y a beaucoup de logements dans les communes aisées, mais pas seulement, qui sont occupés par des propriétaires vieillissant issus de la classe moyenne et qui sont sous-occupés. Dans le logement public, on peut mettre en place des systèmes pour réattribuer les logements en fonction des besoins réels.

On est face à un objet étonnant avec les CLT une sorte d'Ovni institutionnel, un hybride intégrant le social et le marché, l'individu et le collectif, les pouvoirs publics et des habitants, un sol séparé du bâti !... Peut-on analyser cela comme on analyse le marché global, la main invisible d'Adam Smith ?

M. : Mais dès lors qu'on réalise une expertise du bien à l'acquisition et à la revente, on se base sur la valeur du marché pour évaluer les biens. Même si l'on plafonne la plus-value versée au propriétaire sortant à 25% de ce qu'elle serait normalement on reste tout de même dans une logique de marché. Et le marché, il est ce qu'il est. Il monte, il descend. A Bruxelles, il monte proportionnellement plus pour les logements les plus modestes. Et donc, on peut se poser la question de savoir si les revenus les plus bas augmentent plus ou moins vite que le marché, même quand on limite sa hausse à 25%.

G. : En fait, avec les CLT on crée notre propre marché avec une autre logique. D'abord, le terrain est retiré du marché, et les attributions se font plus ou moins de la même façon que dans le logement social : aux personnes qui sont dans les conditions, et selon une procédure objective et transparente. A partir du moment où on contrôle le prix de revente ainsi que l'accès, on peut parler d'un marché contrôlé. Par ailleurs, on ne sait pas comment évolue le marché. À Burlington, sur une durée de 25 ans, et dans un marché très à la hausse, vente après vente, le prix relatif des logements CLT a baissé. Après la période de hausse, lors de la crise des subprimes, les bénéficiaires des logements CLT ont été beaucoup moins confrontés à des problèmes de solvabilité, notamment parce qu'ils bénéficiaient de prêts qui n'étaient pas toxiques.



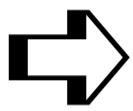
CLT BRUXELLES

1. Ils ont tout de même intenté un procès contre le Gouvernement qu'ils ont gagné 20 ans plus tard et qui a donné lieu à une indemnité très importante qui a permis de redémarrer un projet de plantation ailleurs.

LE COMMUN : UNE LUNE MÉTAPHYSIQUE ?

Entre privé et public, quelles sont les structures juridiques ?

SWEN ORE, CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE ASBL



Face aux dégradations et à la raréfaction croissantes des ressources de notre environnement, le « bien commun » et le « commun » sont des notions de plus en plus souvent brandies avec l'espoir de fournir une alternative à la doctrine libérale qui oscille entre la propriété publique et la propriété privée. Le « commun » se présente en effet comme une sorte de « voie du milieu », salvatrice, qui permettrait d'élargir les cadres de réflexion classiques en matière de propriété. Pourtant, à mesure que l'on chante ses louanges, son sens et sa portée se brouillent parfois à force de polysémies et de polymorphismes. A tel point qu'on pourrait se laisser aller à croire que le « commun » ne serait au fond qu'une lune métaphysique sans territoire et sans structures réelles, comme une promesse de lendemains qui chantent pour donner le change à des communistes déçus et opiniâtres. L'écueil est réel et l'enjeu important. Au-delà ou en deçà de l'idée très philosophique que les biens communs existent en eux-mêmes, il faut soutenir que les « communs » possèdent bien un squelette et une structure que les communautés façonnent en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins. La définition des objectifs économiques et sociaux des « communs » et la compréhension des structures juridiques – qui peuvent s'apparenter parfois à une sorte de bricolage – conditionnent en grande partie la possibilité de leur gouvernance, sur le plan de laquelle les connaissances actuelles restent encore très empiriques et incertaines.

LA CONSTITUTION DES COMMUNS

Cette question amène d'abord à faire une distinction entre un « bien commun », qui désigne l'idée de l'existence d'un patrimoine commun à l'humanité constituant en lui-même une chose inaliénable par une personne privée ou morale, d'un « commun » qui est constitué par (1) une ressource partagée, (2) une distribution de droits et (3) un mode de gouvernance propre^[1]. De ce point de vue, un « commun » est un assemblage constitué de divers éléments, notamment juridiques, faisant ensemble système pour l'exploitation et la régénération sur la durée d'une ressource par un groupe d'utilisateurs. Le « commun » a donc partie liée avec la notion de propriété dont il n'est pas nécessairement la négation, mais plutôt le retournement.

Suite à un dialogue avec Aurore Chaigneau, professeur à l'université de Picardie Jules Verne, dans l'émission « dans le plus simple appareil »^[2] diffusée sur Radio Campus le 7 novembre 2015, il ressort que le « commun » n'est pas une catégorie juridique à part entière. Il trouve une place assez étriquée dans le droit patrimonial de la famille qui forme la communauté des époux.

En dehors de cette communauté, le commun se pose comme une création institutionnelle pour pallier les limites de la propriété qui se définit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 – et dans le droit anglais un peu plus tôt – comme un droit naturel et inaliénable garant de la liberté des individus. C'est donc au nom de la liberté que ce droit est dit sacré, et c'est au nom de l'intérêt général et du contrat social que les juges vont constituer tout au long du XIX^e siècle des régimes dérogatoires à la propriété privée exclusive pour former un droit public qui constitue, en définitive, une consolidation de la propriété privée. En contestant le droit absolu d'un homme sur les autres, le droit public aménage le droit de propriété. Le public et le privé sont donc de ce point de vue les deux faces d'une même médaille sur laquelle serait gravé le mot « liberté » et cela bien que ce lien de cause à effet entre liberté et propriété ait été critiqué par de nombreux auteurs, tels que Marx ou Proudhon^[3], qui ont démontré que le droit de propriété n'est pas le droit à la propriété puisque son accès est limité par la loi du capital.

Ces critiques ont ainsi amené à des expérimentations de types collectivistes et mutualistes motivées par la volonté de posséder collectivement les moyens de production afin d'empêcher le vol de la plus-value par le capitaliste, propriétaire exclusif. Si la propriété collective a ensuite pu être analysée comme menant à un manque de gestion qui contribuerait à expliquer par exemple la faillite des systèmes communistes, des systèmes complexes peuvent mutualiser des intérêts différents en créant des organisations qui gèrent le maintien de la ressource dans le sens de la pluralité des intérêts comme l'a montré Elinor Ostrom^[4]. C'est là que réside la grande nouveauté de la théorie des communs.

COMBLER LES LACUNES DE LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Le commun ne s'intéresse pas seulement au partage d'une plus-value ou d'un bénéfice, mais vise à articuler des droits^[5] pour combler les lacunes et les manques d'une propriété exclusive – privée ou publique. Ces structures juridiques peuvent être très variées, car en droit, « tout est possible »^[6]. Ces structures représentent des communautés d'intérêts qui assurent la promotion, la conservation et la préservation dans le temps de biens qui ne peuvent plus être laissés à la responsabilité et aux jugements d'une seule personne, qu'elle soit physique ou morale, privée ou publique. Ce processus de création institutionnel conduit à faire émerger des intérêts non pas généraux, mais locaux. En ce sens, les « communs » posent avant tout un problème d'échelle puisqu'il s'agirait

surtout de faire descendre ou de décentraliser le pouvoir à des collectivités locales organisées en complémentarité au reste.

Ainsi, c'est l'organisation du contrôle et le processus de légifération lors de la constitution d'un projet qui permettent de négocier des droits d'usage (bail emphytéotique, conventions, etc...) et ainsi de substituer aux pouvoirs du propriétaire des nouveaux droits. L'idée est alors de représenter un projet dans la complexité de ses statuts administratifs. L'invention d'une pluralité de statuts des membres (associés, salariés avec droit de vote, usagers...), la mise en place de gestions tournantes, permet par exemple de calibrer avec plus ou moins de souplesse et de prudence un projet en fonction du contexte local et en fonction des buts recherchés : projets à contenance économique, sociale, patrimoniale. Les formes juridiques des communs peuvent être ainsi très variées puisqu'il s'agit à chaque fois d'une construction originale ad hoc dont le but est de permettre l'exploitation raisonnée d'une ressource par le plus grand nombre d'intérêts.

LE COMMUN EST UN NOUVEAU NARRATIF

Le « commun » constitue ainsi un « nouveau narratif », c'est-à-dire qu'il ne doit pas être assimilé à des écoles et traditions de pensée. Le commun dépend moins d'une politique ou d'une philosophie idéaliste que d'un agencement juridique concret et original qui souhaite répondre aux intérêts représentés par des individus formant une communauté autour d'une ressource que l'on souhaite promouvoir, préserver et exploiter. Le commun n'existe donc pas sans une communauté pour le faire vivre, certes, mais pas non plus sans règles et sans moyens de les faire respecter, c'est-à-dire sans gouvernance. C'est pourquoi cette communauté doit commencer par se constituer par le biais d'une structure juridique sur mesure dont la fonction sera de représenter le projet. Et il n'existe pas alors de modèle clé en main car en droit, ne l'oublions pas, tout est possible !

1. Définition de Benjamin CORIAT, dans « Le retour des communs », Revue de la régulation, 2013. <http://regulation.revues.org/10463>

2. Emission librement disponible sur le site : www.urban-ecology.be

3. PROUDHON, Qu'est-ce que la propriété ? ou Recherche sur le principe du Droit et du Gouvernement, 1840.

4. Elinor OSTROM, traduction de l'anglais La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles, 2010.

5. Aurore CHAIGNEAU, Des droits individuels sur des biens d'intérêt collectif, à la recherche du commun, 2014 (Revue Internationale de Droit Economique)

6. Voir note 4.

LE COMMUN DE NOS COMMUNS

Dans le cadre du festival Le Temps des communs, Bruxelles n'était pas à la traîne. Plus de vingt propositions et rencontres ont eu lieu durant les quinze jours du festival. Or aucun moyen n'a été alloué à un tel projet drainant un public nombreux. C'est dire si le potentiel est fort et la demande présente. Quelque chose se passe, assurément sur le front des communs.

PARTONS À LA CONQUÊTE

C'est qu'avec les communs, il s'agit de reconquérir, recréer et réinventer ce dont nous nous sommes laissés déposséder depuis le temps des enclosures, au moins. Fondamentalement une culture du commun, une culture du faire communauté, comme un acte politique. Réapprendre cette culture du commun doit s'exercer de manière concrète dans un monde où pourtant la technologie soutenue par la finance devenue dominante produit un social extrêmement segmenté, parcellisé et tout à la fois globalisé.

EXPÉRIMENTONS

Nos expériences seront multiples et situées dans des lieux ou autour « d'objets » divers. Avec les commonalités^[1], chaque fois et toujours, il s'agira d'inventer les conditions concrètes de ce qui permet la production de ce commun, en discutant des choix techniques et financiers, de la répartition des temps de labeur qui permet l'appropriation collective et des règles de gestion qui évitent que les bénéfices individuels se fassent sur les productions communes, en inventant des nouvelles formes de droit qui renforcent les usages, ainsi que les commoneurs du logiciel libre l'ont montré.

APPRENNONS DANS L'ÉCHANGE

Pour chaque situation, il faudra réapprendre à réinternaliser les contradictions que le capitalisme externalise : les inégalités sociales, les pollutions environnementales, etc. Il est de nombreuses situations où le commun s'expérimente déjà, nécessitant à chaque fois un travail patient et créatif - même lorsque l'objet est « petit » -, la mobilisation et la production de savoirs sur ces trois niveaux de l'écologie de nos pratiques : environnemental, social, individuel.

MONTRONS NOS LIENS DE COOPÉRATION

Il s'agira de penser, agir et sentir ce que nous fabriquons. C'est dire que, à chaque fois, il s'agira de traiter ces commonalités concrètement

et avec précision. Montrons les liens de coopération que chacun de nous parvient à créer réellement. Et montrons aussi la façon dont ces liens se rattachent matériellement au tissu social, local, ou parfois plus largement. Mais c'est dire aussi combien nous serons limités et humbles dans nos expérimentations. Il ne sera pas impossible de voir des expérimentations prendre des voies différentes, voire entrant en conflit.

SOYONS CONSCIENTS

Soyons conscients des « fractures » que nous participons parfois nous-mêmes à fabriquer (en tant que citoyens, collectifs, porteurs de projets), des cercles sociaux segmentés, parcellisés, globalisés auxquels nous continuons (que ça nous plaise ou non) à appartenir... aussi beau que soient les projets que l'on porte. Et apprenons à nous ouvrir à d'autres réalités...

INSTITUONS

Nous instituerons de nouvelles règles de gouvernance de nos communs renforçant les droits d'usage. Les objets que nous produirons seront hybrides assurément, s'alliant parfois à des formes publiques et privées aussi. Par nos pratiques instituant émancipatrices, nous créerons de nouveaux imaginaires sociaux où autonomie ne signifie pas déconnexion...

FÉDÉRONS NOS LUTTES, MUTUELLISONS NOS COMPÉTENCES

Alors que dans le même temps continue d'évoluer ce qui détruit le commun, comme la vente des terres communes à ceux qui en feront des profits, les accords sur le TTIP qui sont si secrets et totalement non démocratiques, le brevetage des semences, etc. L'esprit critique doit rester de mise. Fédérons nos résistances et nos commonalités territoriales, environnementales, virtuelles ou élaborées dans le travail, à l'instar de ce que proposait le festival Temps des communs mais sur la durée et dans toutes les langues de notre babel bruxelloise. Il nous faudra échanger nos savoirs, nous soutenir et nous critiquer les uns les autres, co-évaluer, co-produire, co-créer, coopérer, mutuelliser, apprendre à codécider, rendre public aussi. Il nous faudra nous lier aux savoirs constitués sans perdre l'expertise des savoirs populaires ou d'usage. Soulignons les moyens que l'on se donne et les efforts que l'on fait pour faire sortir nos propres liens, ressources, idées, outils, etc., des lieux où ils sont parfois enfermés.

ELABORONS ENSEMBLE LE COMMUN DE NOS COMMUNS

Quelles seront les formes de ce Commun de nos communs ? Banque de données, lieux d'échanges, universités de quartiers, espaces de co-formation, tiers lieux, groupes de travail, cafés politiques, cadastres des communs, groupes de pression, Festival, publications ? Tout cela à la fois ? Cela prendra la/les forme/s que nous lui donnerons en évitant que des décisions ne se prennent en surplomb de ce que nous sommes.

RÉSISTONS À LA BARBARIE QUI VIENT

Dans un monde où le climat se réchauffe, où les migrations forment un flux continu et où les frontières redeviennent des murs, où notre sécurité se transforme en état de guerre permanente, où l'austérité est l'unique réponse politique à la dualisation de la société où les riches sont toujours plus riches (et plus nombreux) et les pauvres toujours plus pauvres (et plus nombreux), où la culture est la consommation, etc., à l'évidence, les catégories classiques des formes de gouvernance ne suffisent plus pour prendre la mesure de ce qui se passe. Si c'est bien là comme le dit Isabelle Stengers^[2] « une barbarie qui vient » apprenons à résister par la construction patiente des commonalités et en inventant une démocratie plus radicale et plus pragmatique.

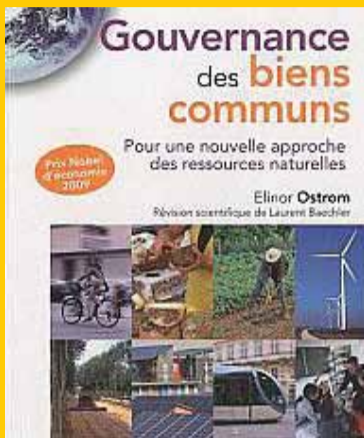
Quelques commoneurs bruxellois :

PHILIPPE DE CLERCK, GEERT DE PAUW, LOÏC GÉRONNEZ, VERENA LENA, SWEN ORE, DOMINIQUE NALPAS, MATHIEU SIMONSON, OLIVIER MEUNIER, SOPHIE GHYSELEN, FRÉDÉRIC SULTAN, HANNE VAN REUSEL, MARTINE DE GERLACHE, MAXIME LÊ HUNG.

1. Comme l'indiquait Serge GUTWIRTH, professeur à la VUB, ce terme emprunté signifie clairement la dimension processuelle des communs. Il n'est de commun sans production commune. There is no commons without commoning.

2. Nous nous inspirons ici de l'ouvrage d'Isabelle STENGERS, *Au temps des catastrophes. Résister à la Barbarie qui vient*, Paris, Editions la Découverte, 2009.

POUR EN SAVOIR PLUS



LIVRES

La Gouvernance des biens communs, Elinor OSTROM, Editions De Boeck.

On doit beaucoup à Elinor Ostrom sur la renaissance des biens communs (mondialement reconnue grâce à un prix Nobel). Pêcheries turques, gestion de l'eau en Espagne, pâturages en Suisse, son travail d'observation et d'analyse a permis de dégager un certain nombre de règles pour la pérennisation des communs.

Commun. Essai sur la Révolution au XXIe siècle, Pierre DARDOT et Christian LAVAL, Editions La Découverte – Paris – 2014.

Un ouvrage extrêmement documenté s'inspirant des mouvements alter-mondialistes, une somme de questions qui ouvre la voie au principe du commun et appelle à une nouvelle institution de la société par elle-même.

Au temps des catastrophes - Résister à la barbarie qui vient, Isabelle STENGERS, Les Empêcheurs de penser en rond – Paris – 2009. Pour apprendre à briser le sentiment d'impuissance qui nous menace, à expérimenter la capacité de résister aux expropriations et aux destructions du capitalisme.

Portraits du colonialiste - L'effet boomerang de sa violence et de ses destructions - Jérémie PIOLAT- Les Empêcheurs de penser en rond, La Découverte – Paris – 2011. Lecture tonique et aisée de récits parfois drôles parfois inquiétants dans lesquels l'auteur fait remonter au temps des « enclosures » et la perte des biens communs, les racines du colonialisme.

La Renaissance des biens communs - Pour une société de coopération et de partage, David BOLLIER - Fondation Charles Léopold Mayer – 2014. Hervé Le Crosnier, qui préface ce livre commence ainsi : « *La lecture de ce livre provoque un sentiment de joie, on y sent quelque chose qui pétille et qui rend l'espoir. David Bollier nous emmène dans un voyage du côté lumineux des relations humaines.* »

Manuel d'antispéculation immobilière - Une introduction aux fiducies foncières communautaires. Sous la direction de John Emmeus DAVIS, Les éditions Ecosociété – 2014. Pour tout savoir sur les fondements théoriques et expérimentaux des Community Land Trusts.

Commonwealth

Toni NÉGRI et Michael HAERDT - Editions Stock, 2012, Paris. Commonwealth poursuit la critique de la triade État-nation, modernité et capital.

Libres savoirs : les biens communs de la connaissance, Vecam - C&F éditions, 2011. Un regard mondial sur les communs de la connaissance, reflet de la vitalité de la production mondiale des communs du savoir et de l'énergie des communautés qui s'y sont engagées.

Le Retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire.

Ouvrage collectif sous la direction de Benjamin CORIAT, éditions LLL, 2015. Cet ouvrage entend alimenter la réflexion sur les potentialités qu'offre le renouveau de ces communaux collaboratifs.

DOSSIERS

Ce qui est à tous est à chacun.

Revue Imagine Demain le monde n°104, juillet-août 2014. Une entrée en matière avec un interview de Communs de Pierre DARDOT et Christian LAVAL et une petite présentation de Commons Josaphat

Biens communs : La prospérité par la partage. Rapport de la Fondation Heinrich Böll.

Un bon dossier, si on ne doit en lire qu'un, peut-être celui-là. www.boell.de/downloads/20101101_Report_Biens_Communs.pdf

Biens communs. Comment cogérer ce qui est à tous ? Etopia (actes du colloque du 9 mars 2012). Par des auteurs de qualité et parfois de renommée internationale http://www.etopia.be/IMG/pdf/biens_communs_fr_web-2.pdf

Actes de naissance du Versant solidaire de Forest, EGEB.

Histoire de la créations du Versant solidaire de Forest, expérience étonnante autour de la question de l'eau, de la biodiversité et du paysage sur un territoire concret de Bruxelles. <http://www.egeb-sgwb.be/ActeDeNaissance>

Entreprises récupérées en Argentine.

L'exemple Brukman : l'usine aux usineuses...et aux usineurs ! Natalia HIRTZ, Gresea Echo 82, 2015. L'entreprise est un sport de combat qui doit permettre l'émancipation des travailleurs et des travailleuses. En cela, la démocratie économique est le marche-pied vers la démocratie politique. www.gresea.be/spip.php?article1393

SITES INTERNET

Econosphère

À l'heure de la conversion en valeurs monétisées de toutes formes de ressources, l'intérêt pour les Communs donne un autre éclairage sur les questions de redistribution des richesses.

www.econospheres.be/La-revolution-des-communs

Saw-B

Qu'est-ce qu'apportent les communs à l'économie sociale ? Croisement de deux approches qui ouvrent de nouvelles perspectives d'une réelle démocratisation de l'économie.

www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1305_le_pouvoir_des_mots_bc.pdf

Le Temps des communs

Le site internet du Festival francophone des communs qui a eu lieu du 5 au 18 octobre 2015.

<http://tempsdescommuns.org/revoir-le-debat-la-loi-et-les-communs>

P2P Foundation

Organisation internationale consacrée à l'étude, la recherche, la documentation et la promotion des pratiques pair à pair (peer-to-peer) au sens large. Ce wiki regroupe les communs de connaissances.

<http://p2pfoundation.net>

Commons Josaphat

Une action exemplaire (dans les pages de ce journal). Un site bien documenté sur cette action de commonalisation à grande échelle. <https://commonsjosaphat.wordpress.com/commons-josaphat>

Remix the Commons

Ce site vise à documenter et illustrer les idées et pratiques entourant la question des biens communs tout en l'explicitant. Très intéressant. www.remixthecommons.org

FILMS-DOCUMENTAIRES

Les femmes de Brukman.

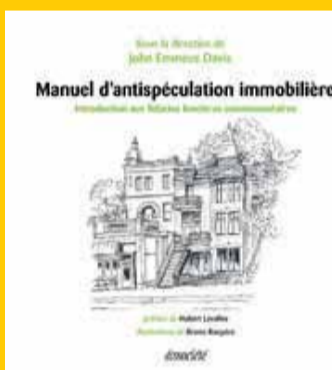
Réalisation : Isaac ISITAN
Production : Les Productions ISCA (Québec), 88 mn, 2008.
Des travailleuses récupèrent leur usine fermée en Argentine.

Les biens communs, l'assaut final.

Réalisation : Carole POLIQUIN.
Production : Les Productions ISCA 63 mn, 2002.

Marinaleda. Les insoumis.

Réalisation : Yannik BOVY.
Production: CEPAG. Année : 2015
Marinaleda, Andalousie... « *Ici, il n'y a pas de policiers. Pas de voleurs. Ici, il y a moins de chômage qu'ailleurs, et on partage le travail. Ici, on paie son loyer 15 euros par mois... Ici, ce sont les habitants qui commandent.* »



COP 21 Ce qu'il nous reste

De la Belgique à la France, nous ne savons plus où donner de la tête entre crise sociale, rejet de l'étranger étranger, état d'urgence et d'exception, révision constitutionnelle, chasse aux réfugiés, interdiction de manifester, arrestations arbitraires et confusion entre judiciaire, législatif et exécutif. « *J'ai l'impression que nous sommes dans un film de science-fiction. Dans ce genre de film, il n'y a plus de juges. La police et les forces armées sont omniprésentes et l'exécutif décide de tout, sans contrôle. Nous y sommes* », s'insurge Manuela Cadelli, Présidente de l'association syndicale des magistrats¹.

Science-fiction ou retour en arrière, cette « parenthèse démocratique », pour reprendre la fulgurance de la magistrate, alimente les replis identitaires et accentue les distorsions d'une gouvernance corsetée par la finance qui elle est sans contrôle ni frontière.

A Paris, les Etats sont, sur base d'engagements purement volontaires, à la barre du climat. Pris dans une guerre économique effrénée, ils confient l'avenir de la biosphère à la main invisible du marché, qui monétise et privatise l'atmosphère, le carbone, les sols, l'eau, les semences, les forêts, ... En atteste la galerie des sponsors d'une COP 21 financée par quelques multinationales championnes de la pollution, auxquelles Hollande offre des opérations (historiques) de « greenwashing » pour un prix dérisoire.

Les généreux bailleurs ne sont autres que les charbonniers Engie (ex-GDF-Suez) et EDF ainsi que Suez-Environnement, qui militent activement pour l'exploitation d'hydrocarbures de schiste en France, un puissant lobby regroupé depuis février 2015 sous la bannière du Centre pour les Hydrocarbures Non Conventionnels (CHNC). Le gouvernement français justifie ce choix marketing par la volonté de réduire le plus possible l'addition pour le contribuable. Vraiment ? L'organisation de la COP 21 devrait coûter 170 millions d'euros, dont 80% proviennent de fonds publics².

D'autres leviers assureraient plus efficacement l'allègement du contribuable à commencer par astreindre les banques à se désinvestir des entreprises qui contribuent au réchauffement climatique et empêcher du même coup l'évasion fiscale mise en œuvre par certains groupes financiers (e.a. BNP Paribas, autre sponsor de la COP 21). Rien qu'en Europe, les pertes liées à la fraude et à l'évasion fiscales s'élèvent à plus de 1000 milliards d'euros chaque année (selon la Commission Européenne)³.

De notre côté des frontières intérieures restituées, après 6 ans de négociations, entités fédérale et fédérées, ont enfin trouvé un accord sur la répartition des « objectifs climat »⁴. Dans le même temps, acculée par une procédure judiciaire, la Belgique a signé la prolongation pour 10 ans des centrales nucléaires Doel 1 et 2.



L'Ensemble Zoologique de Libération de la Nature a encore frappé à Bruxelles, une action menée cette fois contre BNP Paribas Fortis, un autre sponsor de la Conférence climatique.

Une relance pourtant contestée par des observateurs de la société civile et par le gestionnaire de réseau Elia chargé d'évaluer le risque (tout relatif) de pénurie d'électricité⁵. Mais, Gérard Mestrallet, PDG d'Engie, maison mère d'Electrabel, confesse, transition énergétique en ligne de mire : « *Cela assure une sécurité d'approvisionnement à la Belgique... et cela lève une incertitude qui était un frein aux investissements* »⁶.

Notre époque n'est décidément pas avare en contradictions, elle invite en tout cas à penser la question de la légitimité à désobéir en toute urgence démocratique. « *Résister à la barbarie qui vient* » s'impose comme un impératif catégorique. La vague brune qui écume la France n'est en effet qu'un indicateur d'une impuissance citoyenne globalisée. Résister

donc, renouer avec une puissance d'action, reprendre coûte-que-coûte possession de nos ressources naturelles et expérimenter l'écart de la démocratie à elle-même : cet intervalle où le sens du commun, des biens communs, est à reconquérir.

1. *La Libre Belgique*, samedi 21 et dimanche 22 novembre.
2. <https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/sponsors-de-la-cop21-qui-a-donne-quoi>
3. Réseau Financité, « L'évasion fiscale vit-elle ses dernières heures ? », 2013, www.financite.be/sites/default/files/references/files/2714_0.pdf
4. Répartition du financement climat, énergie renouvelable, réduction des gaz à effet de serre et répartition des revenus des quotas de CO₂.
5. *Le Soir*, jeudi 3 décembre 2015.
6. *L'Écho*, mercredi 2 décembre.

Bruxelles en mouvements est un bimestriel édité par IEB, fédération des comités de quartier et groupes d'habitants. Ce journal est distribué dans une série de lieux bruxellois, mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Abonnement annuel pour 6 numéros : 24 euros
Abonnement de soutien : 64 euros
 Versement au compte
 IBAN : BE33 2100-0902-0446
 BIC : GEBABEBB

Consultez notre site pour voir la publication en ligne ainsi que la liste des lieux de dépôt : www.ieb.be

Coordination : Samy Hadji et Dominique Nalpas.
Collaborateurs : Commons Josaphat, Geert de Pauw, Stéphanie D'Haenens, Loïc Geronnez, François Hubert, Olivier Meunier, Isabelle Hochart, Verena Lena, Philippe Meersseman, Swen Ore, Esther Rasogronda, Dalila Riffi, Claire Scohier, Mathieu Simonson, Mathieu Sonck, Frédéric Sultan.
Graphisme et Maquette : François Hubert et Elise Debouny.
Couverture : Paula Bouffieux.
Imprimerie : Delferrière. – 1, rue de l'Artisanat – 1400 Nivelles.
Éditeur responsable : Chloé Deligne
 Rue du Chimiste 34-36 - 1070 Bruxelles.

ieeb
 inter-environnement
 bruxelles

Rue du Chimiste 34-36 - 1070 Bruxelles.
 Tél.: 02 801 14 80 – E-mail: info@ieeb.be

Organisme d'Éducation Permanente soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

FÉDÉRATION
 WALLONIE-BRUXELLES